71e ANNÉE (8e Série) N° 29 20 JUILLET 1961

SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SOMMAIRE

DOCTRINE

Bulletin de Théologie Pastorale : « La Pastorale en marche ». — I. *Considérations générales :* G. Morissette, 449. — II. *La paroisse, cellule de base dans l'Eglise :* H. Rahner, 450. — III. *La sociologie au service de la Pastorale :* sociologie religieuse ; pastorale des villes ; apostolat et sociologie (J. Labbens, R. d'Izarny, F. Malley), 451. — IV. *La Pastorale d'ensemble,* 452. — V. *L'esprit missionnaire :* Mission ; sacerdoce et mission ouvrière (A. Rétif, M. Labourdette), 452. — VI. *La place des laïcs dans l'apostolat.* Le laïc au service de l'apostolat ; au service de la mission ; dans l'Eglise (G. Philips, P. Glorieux, J. Bécaud), 453. — VII. *Dispositions requises chez les pasteurs.* Le devoir d'état ; théologie et pastorale ; culture et apostolat ; équilibre et adaptation (W. de Broucker, H. Denis, J. Laplace, G. Huyghe), 454.

Questions de science ecclésiastique. — *Autour du Mariage :* 1° Pour une liturgie des fiançailles, 455. — 2° Le sacrement du mariage et la messe, 457. — 3° L'Ecriture et la loi de l'indissolubilité, 458. — 4° A propos des mariages « in extremis », 460.
Comput horaire et célébration de la messe au début de l'après-midi, 461.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : C. Dillenschneider, *Le Christ l'unique prêtre et nous ses prêtres,* 462. — *Manuel du Catéchisme biblique,* 463. — G. Bandas, *Cinquante ans de catéchèse,* 463. — P. Sauvageot, *Pour la retraite de Communion solennelle,* 463. — « *Lumen vitæ* », 463. — R. Guelluy, *Vie de foi et tâches terrestres,* 463. — A. Richomme, *La vie étonnante de Vincent de Paul,* 464. — L. Hardick, *Spiritualité de Ste Claire,* 464. — A.-M. Berel, *Vie de Ste Claire,* 464. — J. Letourneulx, *Le R. P. Foreau,* 464.

PREDICATION

Voir sommaire détaillé en tête des pages blanches.

DIRECTION : Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPONDANCE : M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCLUSIVE : M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)
Paraît tous les jeudis à Langres

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

		France	Étranger
ABONNEMENTS	Doctrine seule	10	15 NF.
	Doctrine et Prédication .	12	18 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M.) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — Existe-t-il un S. Paterne, évêque et martyr ? Le martyrologe romain mentionne au 23 septembre : « Dans le Cotentin, S. Paterne, évêque et martyr ». Quel est donc ce S. Paterne ?

R. — Il semble que la notice confonde plusieurs saints personnages. Faute de pouvoir, ici, élucider le problème, voici la liste de plusieurs saints Paterne :

1° Bx Paterne (10 avril), moine écossais, reclus près de Paderborn, brûlé vif dans sa cellule, en 1058. — 2° S. Paterne (15 avril), solitaire au Pays de Galles, fondateur de plusieurs églises, puis évêque de Vannes, entre 460 et 491. — 3° S. Paterne (16 avril), né en Poitou, ermite, puis évêque d'Avranches, mort vers 563. — 4° Saint Paterne (21 août), originaire d'Alexandrie, martyr à Fondi, vers 250. — 5° S. Paterne (28 septembre), d'origine espagnole, un des premiers évêques d'Eauze (ou Auch). Sur tous ces saints, voyez *Vies des Saints et Bx* (Letouzey).

Q. — J'aimerais recevoir des indications bibliographiques sur : *l'entreprise*, la *réforme de l'entreprise.* Pouvez-vous me les donner ?

R. — Voici quelques renseignements concernant les entreprises, leur réforme dans le sens de la collaboration. Cette bibliographie est sommaire et limitée à l'édition française ; elle vous sera néanmoins utile.

Point de vue économique :

— *Initiation Economique et Sociale* (divers auteurs), t. I. Edit. de la Chronique Sociale, Lyon. Comme le titre l'indique, c'est un ouvrage d'initiation, à l'usage des jeunes. — Marchal et Barre, *Economie Politique* (édit. P.U.F.), t. I, p. 359-467, sur la fonction d'entrepreneur et les divers types d'entreprises. Ouvrage plus difficile, excellent.

Doctrine Sociale de l'Eglise :

Les Encycliques de Pie XI : *Q° Anno* et *Div. Redemptoris.* — *Encycliques et Discours de Pie XII* dans Utz et Savignat (édit. Saint-Paul, Fribourg), 2 vol.; voir les Tables au mot « entreprises ». Voir aussi les diverses éditions : Bonne Presse, Lille : « *Croix du Nord* », Civitec. — Georges Ducoin, S.J., *Pour une Economie du Bien Commun* (Lethielleux), présentation des textes pontificaux. — Mgr Guerry, *La Doctrine Sociale de l'Eglise* (B. Presse), très bonne vue d'ensemble ; quelques pages seulement sur l'entreprise. — Calvez et Perrin, S. J., *Eglise et Société Economique* (coll. « Théologie », chez Aubier). Tout le ch. XIII est consacré à la pensée de l'Eglise sur le problème de l'entreprise. — J. Villain, S. J., *L'Enseignement Social de l'Eglise,* t. III : plusieurs chapitres étudient les textes pontificaux, les recherches qu'ils ont provoquées et l'évolution de l'entreprise. — *Cahiers d'Action Religieuse et Sociale* (1953), n° 146 et 152, numéros spéciaux qui ont été tirés à part (édit. Spes). — *Chronique Sociale de France* (Lyon) le n° 1 de 1951 est aussi un numéro spécial : « Où va l'entreprise ? » Cette livraison contient une intéressante étude de J. Folliet : « Contribution à une philosophie chrétienne de l'entreprise. » — M. Clément, *Le Chef d'Entreprise* (Nouv. Edit. Latines) présente à des patrons une conception tirée des textes pontificaux. — Contribution importante et progressive dans diverses Semaines Sociales de France : Besançon (1929) ; Toulouse (1945) ; Marseille (1956). — A. Dubois, *Confidences d'un Patron :* Sur la Réforme de l'Entreprise. (Edit. Ouvrières, Paris) ; c'est un témoignage en même temps qu'une réflexion sur une expérience.

Signalons enfin que la revue *Liaisons Sociales* a donné un supplément (13 octobre 1958) sur « l'Intéressement collectif du personnel » : conditions de mise en place ; témoignages ; points de vue des organisations professionnelles et syndicales (73, rue N.-D. de Nazareth, Paris-3e).

Q. — Il était d'usage jusqu'ici, dans nombre de Grands Séminaires, de célébrer la fête de S. Thomas d'Aquin par la messe du saint et, souvent, par une séance académique et récréative. Cela semblait répondre aux directives des Souverains Pontifes et dans la ligne du canon 1366, § 2.

Cette fête tombe toujours en carême. Est-il contre la lettre et contre l'esprit du nouveau Code des rubriques de continuer cet usage de célébrer la fête de S. Thomas d'Aquin par la célébration de sa messe et cette séance telle qu'on la concevait jusqu'ici ?

R. — Le code des rubriques (n. 370-372) parle de messes votives à l'occasion de certaines circonstances particulières. La « fête » académique et récréative en l'honneur de S. Thomas d'Aquin, dans un séminaire, est sans aucun doute un de ces cas. La messe (*unique*) prévue en pareille circonstance doit être autorisée par l'Ordinaire, et rien ne s'oppose (évidemment !) à ce qu'on dise ou chante celle de S. Thomas.

Il n'est pas nécessaire que ce soit le 7 mars. Si la « fête » académique, en un mot, la fête profane de S. Thomas est renvoyée à un autre jour, la messe du saint jouit des mêmes privilèges (sauf un dimanche de carême, qui est jour liturgique de 1re classe).

Cette messe est votive de 2e classe. Elle comporte le *Gloria* (mais pas le *Credo*) ; elle n'admet qu'une mémoire (qui sera celle de la férie) et exclut l'oraison impérée. Si elle est chantée, on prend le ton solennel.

(*Voir suite* p. 230).

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

DESCLÉE & C^ie^
Editeurs pontificaux

BRÉVIAIRE ROMAIN

Nouvelles éditions en deux volumes, conformes au Décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 26 juillet 1960.

FORMAT MOYEN N° 28. – In-18 (16,5 x 10 cm).

Prix, relié, à partir de **100** NF. (T.L. en sus)

GRAND FORMAT N° 12. – In-12 (18,5 x 11 cm).

Prix relié, à partir de **145** NF. (T.L. en sus)

(Psaumes imprimés en grandes lignes)

Particularité de cette édition :
Elle comportera le Psautier de Pie XII et indifférement le Psautier de la Vulgate. Les psaumes insérés dans le corps du bréviaire seront toujours de la nouvelle version de Pie XII. Pour utiliser l'ancien psautier un renvoi permettra de s'y reporter ; la pagination des deux psautiers sera exactement la même. Prière à nos clients de bien préciser l'édition choisie lors de leur commande.

En Préparation :

MISSALE ROMANUM : in-4, 28 x 20 cm

Nouvelle édition conforme au Décret de la Sacrée Congrégation des Rites du 26 juillet 1960

Cette nouvelle édition sortira de presse fin de l'année 61. Elle comportera toutes les modifications apportées au Calendrier et les nouvelles messes à leur place. Grand choix de reliures et d'empreintes. Les prix seront fixés prochainement.

CATALOGUES ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

DISQUES

Le plus grand choix de disques religieux et de films-fixes

Dernières Nouveautés :

LE REVEREND PERE DUVAL CHANTE...
Plus bleu que le ciel. Fils de la Terre. Il y avait beaucoup de monde. Balle dans le ventre.
(45 tours BEL-AIR N° 21.040).

CHANSONS DE VACANCES
Les souliers dorés. Le feu se meurt. Cécilia. La belle si nous étions. Le mendiant. Par les Chantovents.
(17 cm UNIDISC N° 33.135, avec notice)

MOZART : Messe du Couronnement K 317 et Concerto pour Basson K 191.
Solistes, Chœur E. Brasseur et Orchestre Lamoureux. Direction Igor MARKEVITCH
(30 cm D.G.G. N° 618.631 — mono — ou 138.131 — stéréo).

TROIS TOCCATAS CELEBRES (Widor, Gigout, Boellmann), par Marie-Claire ALAIN à l'orgue.
(45 tours ERATO N° LDEV 474).

Conditions exceptionnelles à MM. les Ecclésiastiques

Expédition Province par retour — Abonnement gratuit à « Disques-Informations »

19, RADIO PYGMALION boulevard de Sébastopol — Tél. : CEN. 17-33 — M° : CHATELET

L'OFFICE GENERAL DU LIVRE

14bis, rue Jean Ferrandi — PARIS-6

est toujours en mesure d'expédier dans le monde entier tous les **LIVRES FRANÇAIS ET ETRANGERS**, la musique religieuse et profane, les disques et les films.

Nous payons, pour nos Clients, les abonnements aux publications françaises et étrangères.

Ainsi, nos Correspondants : SEMINAIRES, INSTITUTIONS, BIBLIOTHEQUES, ECOLES et CLIENTELE PARTICULIERE, peuvent grouper chez nous tous leurs achats, ce qui représente une notable économie de frais de correspondance et autres, en même temps que la grande commodité de n'avoir qu'un seul fournisseur, soucieux de leurs intérêts.

PROCURE GÉNÉRALE DU CLERGÉ

des Missions et des Œuvres Catholiques

1-3 et 5, Rue de Mézières -- Paris-VIe

Métro : Saint-Sulpice — ***Maison fondée en 1898***

Tous Ouvrages de Librairie
Missels d'Autel — Bréviaires. etc.
Chasublerie — Mobilier, orfèvrerie et lingerie d'église
Harmoniums — Editions musicales
STATUES — DISQUES — FILMS FIXES
Revue « Musique Sacrée » — L'Organiste

Commission — *Le plus grand magasin religieux de Paris* — *Exportation*

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
N° 29. — 20 Juillet 1961

Bulletin de Théologie Pastorale

LA PASTORALE EN MARCHE

SOMMAIRE

I. *Considérations générales.* La Pastorale en marche (G. Morissette).
II. *La Paroisse, cellule de base dans l'Eglise.* La paroisse, de la théologie à la pratique (H. Rahner).
III. *La Sociologie au service de la Pastorale.* Sociologie religieuse ; pastorale des villes ; apostolat et sociologie (J. Labbens, R. d'Izarny, F. Malley).
IV. *La Pastorale d'ensemble.*
V. *L'esprit missionnaire.* Mission ; sacerdoce et mission ouvrière (A. Rétif, M. Labourdette).
VI. *La place des laïcs dans l'apostolat.* Le laïc au service de l'apostolat ; au service de la mission ; dans l'Eglise (G. Philips, P. Glorieux, J. Bécaud).
VII. *Dispositions requises chez les pasteurs.* Le devoir d'état ; théologie et pastorale ; culture et apostolat ; équilibre et adaptation (W. de Broucker, H. Denis, J. Laplace, G. Huyghe).

Nous empruntons ce titre à l'excellent ouvrage du Père Gaston MORISSETTE, O.M.I., professeur à l'Institut de Pastorale de l'Université d'Ottawa [1]. Il caractérise bien l'impression générale que voudrait laisser à ses lecteurs cet article, dont le but est de les tenir au courant des efforts entrepris dans les divers secteurs de la Pastorale, les questions de liturgie et de catéchèse étant à peine effleurées, parce que relevant d'autres chroniques.

I. — Considérations générales

Le travail du P. Morissette, écrit et publié au Canada, est celui d'un maître tant par l'élévation des vues que par la composition et le style. Il intéressera au premier chef nos amis canadiens, mais aussi les prêtres des autres pays, auxquels il fournira de précieux éléments pour cette culture pastorale de plus en plus requise par un monde en mouvement et qui s'unifie.

Un chapitre liminaire dit assez que l'auteur, se plaçant dans une « mentalité d'Eglise », prend les choses de haut et entend concilier la tradition vivante avec le nécessaire progrès. Il cite, dans son avant-propos, cette phrase du P. Congar : « être avancé n'a aucun sens, aucune valeur par soi-même, il n'y a qu'une chose qui compte, c'est d'être vrai ». Le lecteur s'aperçoit vite qu'il s'agit à la fois du vrai de la Foi et du vrai de la vie.

La première partie fait loyalement un « *inventaire pastoral* », parlant d'une certaine « déchristianisation au Canada français » et notant « l'influence américaine » d'une part et « l'influence française » de l'autre. Le catholicisme de l'Amérique et de la France sont décrits avec sympathie et objectivité, non sans un juste esprit critique ; pour nous c'est avantageux, car il est toujours bon de se voir dans les lunettes d'autrui !

Une seconde partie, intitulée « *Renouveau en pastorale paroissiale* », présente un tour d'horizon des problèmes à l'ordre du jour au Canada, avec les solutions qui s'amorcent : le contact des pasteurs avec leurs fidèles dans les agglomérations urbaines, l'existence de « paroisses sociologiques », la complexité des Œuvres, la prédication dominicale, le sens communautaire de la messe.

Dans la dernière partie, le R. P. entraîne « *Vers une pastorale élargie* », demandant qu'on tienne compte de l'interférence des problèmes, que les missions se fassent en liaison avec les organismes existants et dans le but d'instaurer un « laïcat organisé », collaborant avec le clergé ; il termine sur ces mots :

> « L'individualisme des personnes et des groupements, l'isolement splendide ou peureux ont fait leur temps. Désormais, il faudra se résigner à avoir du génie en groupe » (p. 204).

Les prêtres canadiens trouveront dans ce livre de quoi faire le point en toute sérénité. Ils apprécieront, en particulier, les notations nuancées concernant le « bienfait appréciable du christianisme imparfait » (p. 40) — au Canada comme ailleurs — qui peut faire évoluer les pratiquants « vers un approfondissement de leur Foi ou vers l'abandon du geste périodique qui les relie visiblement à l'Eglise » (p. 41) ; mais en même temps ils sentiront mieux à quel tournant ils se trouvent, comment ils doivent s'efforcer, devenant des éducateurs d'une Foi vivante et imprégnant toute la vie, de passer aux mains de « chrétiens adultes » bien des tâches de suppléance dans le domaine du temporel ou des Œuvres, que les circonstances leur avaient imposées (p. 195-202).

Pour les prêtres de tous pays, on nous permettra de souligner quelques points qui nous paraissent devoir retenir plus particulièrement leur attention.

La pastorale doit à la fois s'inspirer des principes communs, valables partout, et s'adapter aux circonstances particulières de lieux, de coutumes, de tempéraments... Eternel problème, éternelle croix des pasteurs ! Mais attention ! les pasteurs ont comme d'instinct deux tentations contraires : ou refuser de se « ressourcer » aux fontaines de la

[1] Gaston MORISSETTE, O.M.I. — *Pastorale en Marche*, (16 × 22), 205 p. Rayonnement, 2585, avenue Letourneux, Montréal, 4.

doctrine universelle, transmise par la tradition ou sous-jacente à une expérience actuelle, ou adopter telle quelle, littéralement, une pratique locale d'un autre pays. L'auteur met bien en garde contre ces deux tendances pernicieuses ; il fait comprendre qu'un pays peut trouver des manières propres d'atteindre les âmes, tout en baignant abondamment dans le grand courant de l'Eglise. Il insiste même pour qu'on ne recherche pas par trop l'adaptation au détriment de valeurs de plus en plus assimilables par tous les hommes, parce que les continents se rapprochent et que le monde s'unifie :

« Aux hommes d'Eglise de concilier les requêtes de ce monde qui s'unifie avec les exigences pratiques d'un apostolat localisé » (p. 74).

Les « Missions », préparées, menées avec des vues d'ensemble et une coordination de tous les organismes — « Missions générales », telles qu'on les rencontre en Europe — ont une très grande importance pour faire évoluer les paroisses ou groupes de paroisses vers un élargissement et un approfondissement du christianisme, en même temps que pour la mise en place de mouvements indispensables, notamment d'Action Catholique. Le Père Morissette rappelle là un principe excellent, dont nous nous sommes nous-même bien persuadé, malgré un doute émis à cet égard par un collaborateur de la *Nouvelle Revue Théologique*[2].

La clef des vrais progrès en pastorale est évidemment entre les mains du clergé. Consent-il non pas à contenter tout le monde, mais à réfléchir, à travailler en commun, à suivre les impulsions venant des évêques et du Souverain Pontife ? Alors tout est gagné : la sanctification des pasteurs avance et celle de leurs ouailles aussi. Lentement, mais sûrement, la pastorale devient plus efficace.

Enfin, en pastorale, nous devons toujours nous souvenir de la relativité de certains moyens, ne nous prendre que pour des instruments du Seigneur, garder la bonne humeur et aussi... l'humour. Sur tous ces points *Pastorale en Marche* fourmille de citations topiques, de fines remarques, de mises au point nuancées, de pointes délicates. Rien de tendu, ni d'austère ; c'est un régal pour l'esprit.

Cet ouvrage d'ordre général nous met dans l'état d'esprit qui convient pour aborder différents aspects particuliers de la pastorale.

II. — La paroisse cellule de base dans l'Eglise

Un ouvrage nous le rappelle, qui vient d'un autre horizon, l'Autriche, et dû à la collaboration de plusieurs auteurs, la plupart professeurs à la Faculté de théologie d'Innsbrück, sous la forme de conférences faites à des grands séminaristes[3].

Le texte est succinct et parfois rugueux. Néanmoins, la plupart des problèmes concernant la paroisse sont abordés avec beaucoup de pénétration. Comme le sous-titre l'indique, on va « de la théologie à la pratique ».

Fidèles à la tradition, tous ces auteurs sont soucieux de montrer le rôle primordial de la paroisse comme centre de culte notamment, rendant présents aux hommes et le Christ et l'Eglise. Dans ce même esprit de fidélité aux valeurs traditionnelles, ils sont non moins soucieux de rechercher ce qui, dans la paroisse, est dû à une époque et à une forme de vie temporaire, pour trouver les solutions que réclament des données sociologiques nouvelles. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises et sous diverses plumes, la laïcisation de la société moderne est présentée comme un mal qui a touché les catholiques eux-mêmes :

« En certains domaines les catholiques qui se considèrent comme absolument fidèles à l'Eglise ont, en fait, adopté un système de valeurs qui n'est pas chrétien » (p. 110)[4].

Et l'on cite Durkheim dans une affirmation à prendre au sérieux comme renfermant « un noyau de vérité » :

« S'il est une vérité démontrée par l'histoire, c'est bien celle-ci : à savoir que la religion intéresse une portion de plus en plus réduite de la vie sociale » (p. 140).

De là découle, pour la paroisse et pour le prêtre, le devoir de faire pénétrer l'esprit chrétien dans toute la vie. Ils ne peuvent y parvenir sans l'intervention des laïcs ; eux seuls sont à même d'y travailler directement, à la double condition qu'ils soient de plus en plus solides doctrinalement et spirituellement (p. 210 et 148), et qu'ils puissent assumer eux-mêmes chrétiennement leurs responsabilités dans les domaines où la hiérarchie et le clergé n'ont pas à s'immiscer. C'est tout le rôle des laïcs qui est ainsi mis en relief, avec tout ce qu'il suppose de détachement et d'esprit de collaboration de la part du clergé (p. 121), et aussi de réflexion pour tous sur la valeur relative de certaines institutions attachées à la paroisse pendant un temps, mais pas nécessairement essentielles à sa mission. Il peut, d'ailleurs, y avoir, pour certains problèmes, des solutions inter ou supraparoissiales. Il peut même y avoir des « décrochages » à faire et des moyens de pénétration nouveaux à trouver. Tout cela dans une ligne de prudence, qu'il est sans doute plus facile de tracer que de suivre :

[2] Dans un compte rendu, par ailleurs trop élogieux de notre *Initiation à l'Action Catholique*, une légère restriction se glisse sur la manière dont sont présentés les rapports entre Missions paroissiales et Action Catholique : « Celles-là (les Missions) ont non seulement pour but d'utiliser celle-ci (l'Action Catholique), mais de la susciter et de la renforcer... » (*N. Rev. Th.*, 10 déc. 1960, p. 1111). Or, nous avons écrit : « S'il n'existe pas encore de laïcat organisé, comment ne pas avoir le souci primordial d'éveiller les responsabilités apostoliques des chrétiens et comment ne pas avoir la hantise d'amorcer absolument, avant la fin de la Mission, des mouvements qui, dans la suite... » (*Initiation...*, p. 125). Amicale mise au point entre gens qui sur le fond, sont du même avis !

[3] Hugo RAHNER, *La Paroisse, de la théologie à la pratique*. In-8 (12 × 19), 158 p., 5,10 NF. Editions du Cerf. Traduit de l'allemand par M. Barth, O. P.

[4] On insiste même sur une des causes de cet état de fait : « L'expression « rechristianisation » est à éviter, car l'ampleur et la profondeur de la déchristianisation des hommes et des milieux de vie proviennent principalement, surtout dans le monde germanique, du fait que la christianisation s'est réalisée par en haut, de l'extérieur, même parfois par la force, ce qui n'est pas allé sans malentendus regrettables à l'égard du message évangélique » (p. 112).

« S'attacher obstinément à des formes (de structures sociales et de civilisation) qui se meurent serait réduire considérablement le fondement social de la paroisse. Il faut cependant également signaler le danger opposé : celui d'une rupture trop brutale avec les structures sociales et les formes de culture jusqu'alors valables et d'une attache prématurée à des formes nouvelles. On risquerait non seulement d'abandonner un héritage précieux, mais encore de donner à la structure paroissiale une base sociale encore insuffisamment fondée et peut-être éphémère. Ce deuxième danger est sans doute moins fréquent... La paroisse s'efforcera donc de rester à toute époque fortement enracinée dans les structures essentielles de la société, avant tout dans la famille. Elle jouera de toute son influence pour garder intactes ces structures. En même temps elle évitera de se cramponner à des formes changeantes et qui seront inévitablement modifiées dans la société actuelle. Elle portera un grand intérêt à toutes les structures sociales nouvelles, non pas pour les approuver ou les assumer indistinctement, mais pour reconnaître leur valeur propre, saisir leur signification historique et les mettre en relation avec le principe de vie de l'Eglise » (p. 149).

Pour agir prudemment, il importe d'y voir clair. Aussi est-il recommandé, à la fin, de s'habituer aux enquêtes précises, avec des méthodes de plus en plus mises au point, suivant « l'impulsion décisive » donnée par la France [5].

III. — La Sociologie au service de la Pastorale

Il est bien vrai qu'en France on travaille dans ce domaine... On a même l'impression d'une accélération considérable dans ce sens, à en juger par les publications et par les travaux entrepris dans un nombre croissant de diocèses. Dieu fasse qu'un nécessaire travail d'enquête et, en conséquence, une non moins souhaitable réorganisation des forces apostoliques ne s'accomplissent ni dans la fièvre, ni dans le heurt des idées ou des hommes, ce qui serait au détriment d'un clergé déjà fort souvent essoufflé et, finalement, au détriment des âmes elles-mêmes !

M. Jean Labbens nous offre un substantiel petit livre [6], où il condense tout ce qu'il paraît utile de savoir sur la sociologie religieuse, ses principes, ses méthodes, ses résultats. La compétence bien connue de l'auteur se retrouve dans ces pages, et aussi son souci de servir utilement l'Eglise. Il situe d'abord la sociologie religieuse — « Science neuve ? » — parmi les autres sciences, spécialement ecclésiastiques. Puis il parle longuement de la « statistique religieuse ». Enfin, allant plus loin, il présente la sociologie religieuse non seulement comme une science « descriptive » mais aussi « explicative » (p. 81), cherchant à découvrir des causes, pour mettre sur le chemin des remèdes, ou du moins, plus humblement, pour signaler les écueils à éviter. Quelques pages finales montrent en quoi la sociologie peut servir l'Eglise et la religion : elle entend bien respecter la gratuité des dons de Dieu, elle désire simplement aider à « procurer aux hommes de meilleures conditions pour vivre moralement et religieusement » (p. 115).

Un autre ouvrage du même auteur [7], d'objet moins ample et de rédaction plus rapide, traite d'une question fort intéressante : l'urbanisation actuelle du monde est-elle, en tant que telle, responsable de la diminution de la vie religieuse dans les villes, ou ne l'est-elle qu'accidentellement, en raison des conditions spéciales dans lesquelles elle s'est effectuée et s'effectue encore ? L'auteur défend la seconde position. A le lire on se sent plus confiant non seulement dans la mission de l'Eglise vise-à-vis des centres urbains, mais encore dans ses possibilités de réalisation.

La pastorale que doit s'efforcer de mettre en œuvre l'Eglise dans les grandes villes — il s'agit ici de celles de plus de 100.000 habitants — M. l'abbé d'Izarny s'est attaché à la décrire en fonction même des données fournies par la sociologie [8]. Son travail, par bien des aspects, rappelle celui de M. l'abbé Houtart dont nous avons parlé naguère [9]. Il revêt un caractère d'initiation plus marqué. Il insiste sur la nécessité d'un plan pastoral concerté pour une même ville (p. 66), dans lequel on n'oublierait ni l'équipement proprement paroissial (correspondant à la dimension géographique de la vie urbaine) ni l'indispensable complément de l'A. C. tant générale que spécialisée (correspondant à la dimension sociale et fonctionnelle de cette même vie urbaine), (cf. p. 40).

Le Père Malley a œuvré dans le même esprit [10], élargissant son propos à tous les genres de villes ainsi qu'aux problèmes des campagnes, et poussant plus loin les conséquences pastorales. C'est un travail bien mené, clair, avec un résumé dans les marges, selon une méthode chère à *Economie et Humanisme*. Les prêtres et futurs prêtres désireux de prendre une vue d'ensemble et de s'initier convenablement trouveront là de quoi satisfaire leur désir.

Pour donner un aperçu complet du travail qui s'opère actuellement sur le plan sociologique et pastoral, il conviendrait de passer en revue les comptes rendus d'enquêtes menées par diocèse ou par région. Ce serait trop long et, de surcroît, peu directement utile à nos lecteurs. Contentons-nous de citer quelques titres :

— Yvan Daniel, *L'Equipement paroissial d'un diocèse urbain, Paris,* 1802-1956, population, pa-

[5] « La France donna ici une impulsion décisive, et il convient de citer avant tout des hommes comme F. Boulard, Gabriel Le Bras, le P. Lebret » (p. 153).
La France n'est pas cependant la seule à travailler dans ce domaine. Voir par exemple Norbert Greinacher, *Soziologie der Pfarrei* (14 × 26), 310 p., DM 16,80, ou 16,80 NF. Alsatia, Colmar et Fribourg-en-Brisgau.
Signalons également comme intéressant le gouvernement des paroisses : Elio Morozzi, *Il Governo pastorale secondo S. Antonio di Firenze* (13 × 18,5), 152 p. Presbyterium, et Fernand Lelotte, S. J., *Le Curé dans la paroisse*, édit. Foyer Notre-Dame, Bruxelles ; simple plaquette, mais très bien faite.

[6] Jean Labbens. *La Sociologie religieuse* (14,5 × 19,5), 123 p., 3,5 NF. Paris, Fayard.

[7] Jean Labbens. *L'Eglise et les Centres urbains.* (12 × 18,5), 136 p., 4,20 NF. Paris, Spes.

[8] R. d'Izarny, professeur au Grand Séminaire de Nantes, *L'Eglise et la Ville, Sociologie et Pastorale des grandes villes*, préface du R. P. Motte ; extrait de « Paroisse et Mission » (13 × 20), 80 p., 30 NF. Association Philippe Néri, 4, rue des Prêtres Saint-Séverin, Paris-5e. C. C. P. 13824-15 Paris.

[9] *L'Eglise et la Pastorale des grandes villes*, cf. l'*Ami du Clergé*, 1956, p. 627.

[10] François Malley, *Apostolat et Sociologie* (18 × 22), 96 p., 4,50 NF. — « Economie et Humanisme ». Paris, Edit. Ouvrières.

roisses, lieux de culte, clergé — (14 × 22), 200 p. avec graphiques et cartes, 9 NF. — Editions Ouvrières et Economie et Humanisme.

— R. Klaine, *Metz, la ville et l'Eglise* ; une plaquette de 50 p., hors commerce, supplément à la « Revue Ecclésiastique » ; avec en exergue :

« Le pessimiste est un imbécile malheureux. L'optimiste, un imbécile heureux. » (*Bernanos*) Essayons d'être réaliste. »

— *La Haute-Marne et le diocèse de Langres.* Conclusions d'une enquête de sociologie religieuse et Orientations pastorales ; une étude polycopiée de 60 p., sans compter les cartes et les graphiques; hors commerce.

IV. — La Pastorale d'ensemble

Tous ces travaux mettent en relief deux idées principales.

D'une part, ils font constater que le christianisme ne pénètre que très peu la vie sociale : « Il est en progrès dans les églises, mais en recul dans la société », dit volontiers M. le chanoine Boulard. C'est là un des grands maux de notre époque, le produit de cette « laïcisation si vantée de la société » dont parlait Pie XII.

D'autre part, face à cette situation, ces mêmes travaux préconisent une répartition plus adaptée des forces apostoliques et une coordination de plus en plus poussée de ces forces. Double effort que l'on désigne d'une seule expression « pastorale d'ensemble », sans se rendre compte toujours que l'on se permet ainsi un pléonasme, la pastorale comprenant de soi la recherche des objectifs apostoliques les plus importants et l'application coordonnée des moyens adaptés ; mais il faut bien employer des expressions nouvelles pour attirer l'attention sur des questions que l'accoutumance finirait par faire oublier.

Aucun travail d'importance n'a encore été publié, à notre connaissance, sur l'organisation de cette pastorale d'ensemble. Les promoteurs jugent sans doute qu'il est encore trop tôt de livrer au grand public leurs conclusions. Sans doute ont-ils raison, car rien ne se fait sans le temps ni la préparation des esprits. Une hâte fébrile, à plus forte raison une émulation trop axée sur l'imitation littérale du voisin, seraient plus funestes qu'une apparente lenteur, voilant une réflexion sérieuse et un désir profond de ne rien compromettre. D'ailleurs, sur ce point comme sur d'autres, des commissions sont au travail pour préparer le concile.

En attendant, nous ne sommes pas dispensés de réfléchir ni d'agir. Nous pouvons déjà utiliser, dans ce sens, ce qui ici où là nous est transmis par des voix autorisées. Celle de S. Em. le cardinal Gerlier vient de retentir. Dans sa lettre pastorale pour le Carême 1961, intitulée « *Notre grand effort apostolique* », l'archevêque de Lyon invite prêtres, religieux et fidèles de son grand diocèse à se mettre à l'œuvre.

« Il s'agit, par une étude affectueuse, et un effort de longue haleine auquel je vous convie, d'offrir au monde inquiet, dans lequel nous vivons, le visage d'une Eglise toujours jeune qui doit être, d'une manière visible et aussi attirante que possible, sur la route que suivent les hommes du XX^{e} siècle, le signe de l'amour de Dieu » (p. 2).

Tous vraiment doivent être alertés :

« Quels que soient notre fonction dans l'Eglise et notre état de vie, deux questions se posent à nous : Sommes-nous sur la route avec les hommes qui attendent le Christ et qui le cherchent à travers tous les événements qu'ils traversent ? Y sommes-nous à la manière du Christ, une manière qui fait penser à un autre que nous et qui fait de nos rencontres humaines une occasion de rencontre avec Lui ? » (p. 6).

Des conditions de travail s'imposent, en particulier une meilleure répartition des ouvriers de l'apostolat :

« Cela suppose enfin qu'au nom des besoins de l'œuvre commune mieux découverts, mieux compris, nous acceptions, toutes les fois que c'est nécessaire, une nouvelle répartition des forces apostoliques » (p. 13).

V. — L'esprit missionnaire

De toute manière, les besoins de notre temps exigent une pastorale missionnaire.

Sur ce sujet les publications ne manquent pas. Le Père Rétif vient d'écrire une « *Initiation à la Mission* » [11], qui tend à préparer les esprits et les cœurs, en les mettant en contact avec la Bible, la théologie et la liturgie. C'est un essai, nous dit l'auteur, et un instrument de travail plus qu'un traité rédigé complètement : « un dessin, une esquisse volontairement inachevée et ouverte aux développements qu'il sera loisible à chacun de faire intervenir selon sa vocation, sa situation, son genre de besoins spirituels et apostoliques » (p. 9). Chaque chapitre est suivi d'une bibliographie qui permet précisément de prolonger le travail de réflexion personnelle. Tel quel, ce livre rendra de grands services.

Voici maintenant un volume qui n'est pas d'initiation mais de confrontation et de recherche [12] ; à ce titre, il est très stimulant. Il contient les rapports et discussions du colloque organisé par l'équipe de la revue « *Parole et Mission* », en février 1959 ; colloque qui a réuni, pour plusieurs jours de travail, des théologiens, des historiens, des pasteurs. Les exposés sont reproduits à peu près intégralement, les discussions qui ont suivi pour l'essentiel, et le tout est encadré par un avant-propos du R. P. Henry, O. P., et des conclusions du R. P. Liégé, O. P. La pensée directrice est le dialogue à établir de plus en plus entre la théologie et l'action missionnaire, la première proposant sa lumière et la seconde son expérience, l'une et l'autre se provoquant sans cesse mutuellement. Soulignons simplement quelques aperçus propres à faire réfléchir.

— Les rapports entre l'Eglise universelle et l'Eglise particulière sont fort importants non seulement du point de vue théorique, mais sur le plan pastoral. A trop demeurer dans l'universel, on risque de tomber dans l'intemporel et le désincarné ; à trop vouloir le particulier, on est tenté de glisser vers

[11] André Rétif, S. J. *Initation à la Mission.* (13×18), 352 p., 9,60 NF. Paris, Editions Fleurus.

[12] *Missions sans frontières.* In-8 (12 × 18), 265 p., 7,20 NF. Coll. « Foi vivante ». Edit. du Cerf.

le particularisme, sans lien vital avec l'ensemble et la tête. Depuis un temps, et sous couleur d'adaptation, ne risque-t-on pas d'être trop sensible à des aspects très changeants de telle région ou de tel groupe d'hommes au détriment d'attitudes de plus en plus communes dans un monde qui s'unifie (p. 210 et 257) ? Nous avons déjà trouvé cette remarque sous la plume du P. Morissette.

— « Planter l'Eglise » est un expression ambiguë. C'est « évangéliser » par la parole (au sens large de prédication et de témoignage de vie) pour faire naître la Foi. C'est aussi « donner les sacrements », dont le baptême d'abord. C'est enfin installer l'Eglise comme institution avec ses prêtres, ses moyens pastoraux. Certainement l'Eglise n'est plantée complètement qu'au troisième stade, souvent confondu avec le second. Mais ne peut-on davantage distinguer entre le premier et le deuxième ? En droit, c'est possible et souhaitable ; en fait, il semble que ce fut toujours heureux. Des exemples de « sacramentalisation » trop rapide sont donnés, tel celui bien connu de Haïti. Pour le Canada, on se demande s'il n'y a pas eu, à l'origine de sa prospérité chrétienne, une évangélisation bien faite, sur place ; car les émigrants français ne venaient pas des régions les plus chrétiennes de France (p. 196-197) ; problème d'ordre historique à étudier, d'un grand intérêt. De tout cela résulte pour les responsables de la revue *Parole et Mission* une confirmation de leur intuition fondamentale : il faut donner plus de place à l'évangélisation.

— La distinction « Mission extérieure » et « Mission intérieure » est-elle bien adéquate pour désigner, d'un côté, les pays de missions proprement dits et, de l'autre, le travail missionnaire dans les régions de vieille chrétienté ?

« Ne peut-on se demander, écrit le Père Liégé, si toute mission n'est pas toujours une mission « extérieure », l'extérieur étant défini par des particularisations humaines qui sont étrangères et extérieures à la foi ? L'extériorité n'est pas forcément une extériorité de déplacement local, mais une extériorité qualitative ? Pour aller à l'extérieur, en vue de sa dilatation, il suffit que l'Eglise sorte de chez elle » (p. 253).

On aurait souhaité plus d'explications sur ce point. Ne l'oublions pas, cependant il s'agit ici de recherches, de points d'interrogation posés, plus encore que de questions résolues.

Pour l'instant, nous préférons, sur ce sujet, les clarifications que donne le Père LABOURDETTE, O.P., dans sa mise au point sur les problèmes missionnaires dans le monde ouvrier (voir spécialement p. 33-37) [13]. L'auteur distingue fort justement entre une mission qui est de première évangélisation et une mission de *ré*-évangélisation dans des régions et des milieux qui ont été autrefois chrétiens, et dont beaucoup de représentants sont encore au moins baptisés. Selon lui, c'est en partie parce qu'ils n'avaient pas saisi cette distinction que des prêtres-ouvriers ont fort souvent dévié. Ils ont fréquemment recherché une sorte d' « expatriation » des chrétientés existantes (d'où coupure soit avec les paroisses, soit avec la hiérarchie elle-même, soit aussi avec l'apostolat organisé des laïcs) ; expatriation qui les a conduits à une identification trop littéralement temporelle avec le milieu qu'ils adoptaient, et les a empêchés de demeurer les prêtres d'une Eglise spirituelle et ouverte à tous.

On trouvera, en outre, dans cette étude, publiée au nom de la Commission théologique de la Mission Ouvrière, un excellent rappel de la situation du prêtre dans l'Eglise, ainsi que de celle du laïc. L'ensemble constitue comme une justification doctrinale de l'action menée actuellement par la Mission Ouvrière, où naturellement les laïcs ont leur rôle à jouer.

VI. — La place des laïcs dans l'apostolat

C'est un aspect de la pastorale à ne jamais oublier : l'Eglise tout entière est apostolique.

Des études continuent à nous le rappeler.

Mgr PHILIPS, de l'Université de Louvain, publiait en 1954 un livre de qualité sur « Le rôle du laïcat dans l'Eglise ». Il continue à suivre les problèmes ayant trait aux laïcs. Une brochure, signée de lui [14] nous livre « l'état actuel de la pensée théologique au sujet de *l'apostolat des laïcs* ». C'est une analyse critique des publications récentes, d'un intérêt à la fois doctrinal et documentaire. On y trouve, en particulier, une bonne mise au point des thèmes du P. Karl Rahner, S. J. (à ne pas confondre avec son frère Hugo Rahner, dont il a été question plus haut) ; thèses présentées en langue française dans la *Nouvelle Revue Théologique* (t. 78, p. 3-32). On y découvre aussi des aperçus intéressants sur la place des Religieux dans l'apostolat, sur celle des membres des Instituts séculiers, etc... Le tout dans un style piquant qui stimule ; tel ce passage sur l'indispensable esprit de collaboration chez les pasteurs :

« Avons-nous accordé assez d'attention à la préparation de *nos prêtres* aux exigences d'un contact plus suivi avec les laïcs ?... Le savoir intellectuel n'assure pas à lui seul le savoir-faire dans la direction des adultes. On ne mène pas des pères de famille comme une bande de gosses, si on veut obtenir de leur part une collaboration responsable. Il ne suffit pas de s'éreinter pour les fidèles, il faut travailler avec eux si on veut assurer leur développement personnel pour le bien de l'Eglise. Si le pape leur recommande l'esprit d'initiative, il est contre-indiqué de les traiter en instruments inertes ou en exécuteurs matériels d'ordre reçus. L'art de frayer avec des hommes est difficile et il exige un respect et une longanimité qui ne se découragent jamais » (p. 33).

Certes l'auteur se réfère souvent à la situation belge. Cependant, même là, il est bon de l'entendre : la leçon déborde le cadre de son pays. Deux petits articles complètent la brochure, traitant de la spiritualité des laïcs chrétiens.

La plaquette « *Le laïc au service de la Mission* » est surtout d'ordre documentaire [15]. Elle entend répondre aux questions que se posent de nombreuses vocations missionnaires. Quelles sont les conditions et les exigences de ce service mission-

[13] Michel LABOURDETTE, O.P. *Le sacerdoce et la mission ouvrière.* (13 × 18), 63 p., 2,95 NF. Paris, Bonne Presse.

[14] Mgr G. PHILIPS. *Etudes sur l'Apostolat des Laïcs.* (12,5 × 19), 68 p., 27 fr. belges. Coll. « Etudes Religieuses ». Edit. La Pensée Catholique, Bruxelles.

[15] *Le Laïc au service de la Mission.* (14 × 21), 42 p., 2,50 NF. Société des publication missionnaires, 12, rue Sala, Lyon-2ᵉ. C.C.P. Lyon 3096-08.

naire des laïcs ? Où peuvent-ils s'adresser pour réaliser leur vocation ? Quels sont les organismes qui peuvent les préparer et les soutenir ? Autant de questions auxquelles répond cette brochure, éditée par les Œuvres Pontificales Missionnaires de Lyon.

Mgr GLORIEUX, ancien recteur des Facultés Catholiques de Lille, reprend la plupart des problèmes concernant *Le laïc dans l'Eglise*[16], dans un ouvrage destiné au grand public. Il se place habituellement en deçà des questions controversées, proposant avec bonheur la doctrine commune, malheureusement encore trop méconnue. Des citations de documents officiels ou d'auteurs terminent chaque chapitre.

Y a-t-il une « promotion » du laïcat ? Pas au sens où il y aurait vraiment une nouveauté pour la place des laïcs dans l'Eglise et dans l'apostolat — cela fait partie de la vie de l'Eglise depuis toujours, même si, à certaines époques on l'a quelque peu oublié —. Oui, cependant, pour l'Action Catholique, apostolat organisé et mandaté, que l'Eglise a voulu pour les temps actuels.

Est-ce à dire qu'il y a devoir strict pour des chrétiens à faire partie de l'A. C. ? L'auteur traite la question (p. 196), un peu trop rapidement à notre avis pour la bien éclairer. C'est un problème quelque peu analogue à celui concernant le devoir de suivre une vocation sacerdotale ou religieuse. Mgr Glorieux fait bien toutefois d'insister pour rappeler que ce n'est pas facultatif, purement et simplement, comme beaucoup de chrétiens le pensent trop souvent ; quand un laïc a compris l'appel de l'Eglise à l'A. C. et qu'il est dans les conditions voulues pour y répondre, on ne voit pas comment il pourrait se soustraire sans un manque très marqué de générosité et sans dommage pour le bien de son âme.

Une fois engagé et mandaté, le laïc n'est pas dispensé pour autant de poursuivre sa mise en état de meilleur service. Mgr Glorieux le souligne en quelques phrases bien venues :

« On ne s'improvise pas adulte : il importe d'en être convaincu ; et le fait d'avoir reçu une mission ne dispense pas de l'effort qui permette de s'en bien acquitter » (p. 168).

Et pour l'esprit d'obéissance filiale :

« Parce qu'il est membre de l'Eglise, membre du peuple de Dieu, comme l'étymologie même de son nom le lui rappelle constamment, le laïc n'est pas un indépendant ni un anarchiste ; il perdrait *ipso facto* sa raison d'être et sa dignité. Il est inséré dans un tout, organique, auquel le Christ lui-même a donné sa constitution ; il lui faut donc respecter celle-ci. Et puisque l'Eglise a été voulue dotée d'une autorité, d'une Hiérarchie aux pouvoirs légitimes, le laïc se doit d'obéir. On ne le conçoit pas indépendant ; ce serait se retrancher du peuple, se soustraire à la loi de la vie » (p. 157).

Avec *L'Eglise, espérance des peuples*[17], nous demeurons toujours avec les laïcs ; mais nous sommes comme transportés dans une atmosphère de marche triomphale. Ce gros ouvrage relève à la fois, nous semble-t-il, du genre documentaire et de l'épopée. Il s'agit d'un effort enveloppant pour nous faire saisir — mieux, sentir — combien l'Eglise peut répondre aux aspirations du monde actuel (en plein essor démographique, traversé en certains pays par une misère noire, travaillé par la technique, tenté d'éliminer Dieu et cependant tout tendu vers l'unité...) et comment déjà elle est à l'œuvre, spécialement dans le monde ouvrier par la J.O.C.; et cela dans un esprit missionnaire qui s'étend à tous les continents et à tous les problèmes.

Le titre, à première vue, paraît beaucoup plus large que le contenu qui ne montre que les développements concrets de la J.O.C. ; cependant, on ne peut en vouloir à l'auteur, car son charisme nous paraît être de faire découvrir les connexions étroites entre un mouvement d'A. C. et tous les problèmes d'Eglise ; si bien qu'à l'occasion d'un exemple d'A. C. développé à fond, tant dans son histoire que dans son esprit, il arrive à nous ouvrir sur tout le mouvement missionnaire de l'Eglise.

VII. — Les dispositions requises chez les pasteurs

Face à tous les problèmes que pose la pastorale, les prêtres ont parfois l'impression d'être débordés : que d'orientations il faut suivre ! Que de moyens il faut utiliser pour accomplir sa tâche de pasteur, et de pasteur missionnaire !

Et cependant, ni le Seigneur ni l'Eglise ne peuvent nous demander des choses impossibles. S'il est bon de garder toujours l'inquiétude du mieux, il n'est jamais permis d'être dérouté, ébranlé, à plus forte raison découragé ou aigri.

Aussi le premier devoir est-il toujours et sans cesse de se renouveler soi-même. Une pensée doit nous guider, qui est bien dans l'esprit de saint Ignace de Loyola : « En toute situation, il faut d'abord se changer soi-même. » On pourrait ajouter : « Plus la situation est difficile, plus il faut se changer... »

Un fils de saint Ignace vient précisément de le rappeler, dans un bel article de *Christus*, sur le « *devoir d'état* » (n° 29). Traitant de « Discernement du devoir d'état », et répondant à l'objection des faits auxquels on ne peut rien, le R. P. Winoc de BROUCKER dit :

« Oui, les faits sont là. Mais le plus souvent, ils se trouvent surchargés d'un poids qui n'est pas le leur. De notre propre chef, nous les avons alourdis, sans nous en rendre compte. C'est de notre état d'âme que proviennent bien des difficultés de notre état de vie. Nous projetons hors de nous les conflits que nous portions en nous. Et pourtant, c'est le mouvement inverse qu'il fallait accomplir : notre devoir d'état nous convie, en tout premier lieu, à nous faire une âme accordée aux faits, c'est l'état de vie qui doit passer en état d'âme.

« Le Seigneur ne peut nous avoir menti : son joug est doux et son fardeau léger. Si nous les jugeons trop pesants, c'est donc que nous les avons rendus tels, de nous-mêmes. Ce sont alors nos « croix », et non celle du Christ, que nous portons. La volonté de Dieu est nécessairement, en elle-même, simple et praticable, c'est en nous que fermentent les conflits. Le Cœur de Dieu est sans replis, le nôtre est plein de complications vaines. Voilà pourquoi les situations difficiles doivent nous avertir que nous nous sommes mis nous-mêmes en difficulté : plus elles semblent s'imposer à nous de l'exté-

[16] P. GLORIEUX, *Le laïc dans l'Eglise.* In-16 (14×19), 224 p., 6,60 NF. Paris, Edit. Ouvrières.

[17] Joseph BÉCAUD. *L'Eglise, espérance des peuples.* (14 × 22), 400 p., 15 NF. Paris, Edit. Ouvrières.

rieur, plus il convient que nous revenions humblement en nous-mêmes. Ce ne sera jamais une perte de temps. Purifier son cœur, c'est véritablement courir au plus pressé » (p. 56-57).

Il convient donc de faire retour sur soi-même et, par voie de conséquence, sur son activité pastorale. Pour nous y aider, de bons outils viennent d'être publiés récemment.

Ceux de nos lecteurs que ne rebuterait pas un exposé très dense et d'ordre avant tout intellectuel, trouveront ample matière à réflexion dans les conférences données par M. l'abbé DENIS, directeur au Grand Séminaire Saint-Irénée de Francheville, lors d'une session de professeurs de Grand Séminaire à Issy-les-Moulineaux en 1960, et publiées par le *Bulletin du Comité des Etudes* de la Compagnie de Saint-Sulpice (n° 30, juillet-septembre 1960). L'auteur y étudie les rapports de la théologie et de la pastorale, et commence par faire une analyse serrée du monde actuel. C'est toujours très éclairant de remonter aux sources de la doctrine et M. l'abbé Denis est un bon guide : c'est un théologien qui a une âme de pasteur.

A ceux qui désirent quelque chose de moins concentré, à un niveau plus encore psychologique et spirituel que directement doctrinal, on peut recommander sans réserve le livre du Père LAPLACE, S. J. : *Culture et Apostolat* [18]. L'auteur s'occupe beaucoup de prêtres ; son ouvrage est la reprise de conférences données à des pasteurs et que la revue *L'Union* a déjà, pour l'essentiel, publiées.

Qu'on ne se laisse pas arrêté par le titre ! Le mot « culture » est entendu ici au sens fort d'équilibre humain, de mise en état de toutes ses ressources en vue de se rendre comme Dieu le veut, de faire ce qu'il veut et comme il le veut :

« Une action sans culture risque de n'être qu'éparpillement ; une culture sans action risque de n'être que dilettantisme » (p. 101).

On ne parvient pas à ce stade sans désintéressement :

« L'acquisition d'une culture suppose un certain degré de désintéressement, fort précieux pour la vie spirituelle. Je lis un poème ou je regarde une œuvre d'art pour rien, « pour le plaisir ». Il y a, dans cette attitude, un élément de gratuité qui prépare à la prière » (p. 147).

Conseil bien précieux pour les prêtres qu'assaillent mille tentations d'efficacité immédiate et de travail sans répit !

Le chapitre deuxième, sur « Le problème de l'attention », nous a paru particulièrement pertinent. Mais tout l'ouvrage est à lire, à méditer, à faire passer dans sa vie.

Un autre travail, bien que traitant des problèmes des religieuses, se situe dans la même ligne. Le titre, d'ailleurs, est significatif : *Equilibre et Adaptation* [19]. L'ouvrage est compact, mais bien divisé et clair. Un prêtre n'y trouvera pas seulement de quoi se renseigner pour suivre utilement les religieuses, qui doivent, elles aussi, faire face à des situations peu faciles ; il y découvrira encore de précieuses consignes très facilement applicables à son propre état. Nous pensons, par exemple, à ce qui est dit, au chap. III, sur le surmenage, ses causes, ses conséquences, ses remèdes ; au développement du chap. IV sur « L'Intelligence de la Croix » à faire progresser à toutes les étapes de la vie. Nous pensons aussi à des remarques particulières, comme celle-ci :

« On peut gronder un enfant, et encore, y a-t-il la manière. Mais gronder un adulte comme on gronderait un enfant, ramène l'adulte à l'âge de l'enfance » (p. 204).

Ou encore :

« Nous savons bien qu'un jeune prêtre qui sort du Grand Séminaire après six ans de formation sait beaucoup de choses, et que, pourtant, il a tout à apprendre. Ce qu'il a appris avec la tête, il doit maintenant le redécouvrir avec le cœur, et il est très important que les deux voies de connaissance, celle des études théologiques et celle de l'expérience pastorale se recouvrent et se complètent parfaitement sans hiatus ni opposition. C'est pourquoi la première nomination, le premier « poste » a une influence tellement décisive sur la suite des années, qu'on peut affirmer que le premier curé d'un jeune vicaire a plus de poids comme éducateur que tous les professeurs de Séminaire réunis.

Ainsi en est-il d'une jeune religieuse qui vient de faire profession, et qui vient d'être livrée (le mot est quelquefois tragiquement juste) à son premier apostolat. Sa première obédience, sa première « mission » a, au moins, autant d'importance que toute la période de formation qui vient de s'écouler. C'est un devoir, et une sagesse, pour les Supérieures Majeures, de choisir avec un très grand discernement les Supérieures locales qui vont devoir continuer la formation de leurs jeunes sœurs » (p. 173-174).

E. VAUTHIER.

[18] R. P. Jean LAPLACE, S. J. *Culture et Apostolat.* (15,5 × 22), 170 p., 7,20 NF. Paris, Edit. Fleurus.

[19] Gérard HUYGHE. *Equilibre et Adaptation.* (14×22,5), 302 p., 9 NF. hors commerce. Coll. « Problèmes de la Religieuse d'aujourd'hui ». Edit. du Cerf.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

AUTOUR DU MARIAGE

1° Pour une liturgie des fiançailles. — 2° Le sacrement du mariage et la messe. — 3° L'Ecriture et la loi de l'indissolubilité. — 4° A propos des mariages « in extremis ».

Q. — J'ai en vain cherché une bénédiction pour des fiançailles, nous écrit un missionnaire d'Extrême-Orient. Dans le rituel, pourtant, il y a des bénédictions pour bien des choses moins importantes.

J'avais des fiancés qui, ayant généreusement renoncé à leurs superstitions, désiraient que je remplace ce qu'ils avaient abandonné par les rites de l'Eglise, à laquelle ils adhéraient maintenant de tout cœur. Or je n'ai pu que simuler, si j'ose dire, en leur donnant une bénédiction « *ad omnia* » ! Que fait-on en Europe ?

R. — Effectivement si le Code de droit canonique connaît bien les fiançailles et s'en occupe (can. 1017), le Rituel romain, lui, ne prévoit pas de cérémonie de fiançailles [1] et l'on peut le regretter en un temps où la préparation au mariage a pris une importance considérable. Nos anciens rituels français n'avaient pas cette lacune. Si j'ouvre celui de Langres (édition 1679) — mais il en est de même, comme je l'ai vérifié, en beaucoup d'autres, Boulogne par exemple ou Saint-Omer aussi bien que Limoges ou Périgueux — j'y trouve un *ordo faciendi sponsalia per verba de futuro* dont voici brièvement le détail :

Les fiancés viennent à l'église accompagnés de leurs parents et amis et le curé en surplis et étole blanche les accueille et les interroge publiquement sur leur état civil, leur foi chrétienne, les empêchements qui pourraient faire obstacle à leur mariage, la liberté des engagements qu'ils vont prendre. Puis vient la question finale :

« N., vous promettez et jurez à Dieu et à sa sainte Eglise que vous prendrez pour femme et légitime épouse — [pour votre mari et légitime époux] N. icy présente (ou présent) lorsque vous en serez par elle requis (par lui requise), s'il ne s'y trouve empêchement légitime ?
— Oui, je le promets et le jure. »

Alors le prêtre prononce la formule :
« *Et ego fidem vestram recipio in nomine Patris et Filii † et Spiritus Sancti, Amen.* »
et il les asperge d'eau bénite, eux et les assistants. Enfin il leur adresse une allocution sur ce que doit être le temps des fiançailles et la préparation au mariage.

Tous ces anciens rituels diocésains ont disparu depuis longtemps au profit du rituel romain. Mais à l'heure actuelle encore, en France, nous ne sommes pas dépourvus d'un rite des fiançailles, grâce à notre rituel bilingue qui, plus complet sur ce point que le rituel romain en son édition typique, contient la bénédiction que voici :

« Seigneur tout-puissant, plein de bonté, jetez un regard de bienveillance sur ces très chers fiancés qui vont se préparer à contracter le lien sacramentel du mariage. Accordez-leur la grâce de se disposer à cette action si grave et si importante avec sagesse et piété, comme il convient à des chrétiens qui bientôt s'approcheront de l'autel pour réaliser ce sacrement. Qu'ils comprennent toute la grandeur et la sainteté de cet engagement pour vivre dans le désir de vous plaire et d'accomplir ensemble les devoirs de la vie terrestre. Qu'ils soient fidèles et constants dans leur amour, afin de parvenir un jour aux joies du Paradis, qui est le but de la vie chrétienne.
Que le Dieu tout-puissant, Père, Fils † et Saint-Esprit vous bénisse et vous aide toujours. — Amen. »

On pourra s'étonner cependant de ne pas trouver d'autres gestes, ici, pour étoffer cette prière, surtout quand on songe aux fêtes familiales qui solennisent ou solennisaient traditionnellement les fiançailles (le repas, les cadeaux, et ce premier baiser officiel sous l'œil attendri des parents). Certains de ces gestes — y compris le baiser des fiancés — avaient trouvé et maintenu longtemps leur place dans nos vieilles liturgies [2]. Mais plusieurs, également, de rites des fiançailles qu'ils étaient, glissèrent au rituel du mariage [3] : tel l'anneau, qu'il ne serait plus facile à présent de rendre à sa primitive signification [4]. Et c'est ici qu'il convient de souligner, pour en tirer profit, l'adresse de l'Eglise qui sut « baptiser » et assumer en sa liturgie ces rites familiaux romains ou germaniques.

Notre confrère d'Extrême-Orien soulève, en effet, une question d'un intérêt essentiel pour l'action pastorale en pays de mission, mais qui se pose à tous et partout : la liturgie saura-t-elle répondre aux besoins des âmes chrétiennes en tous les milieux ? Nul, aussi bien, ne peut ignorer que le problème a pris un nouveau départ, à notre époque, sous la pression des nécessités missionnaires. Ce vide dont parle notre confrère à propos des païens convertis à qui, en la circonstance, on n'offre rien en place de ce qu'ils ont abandonné pour le Christ, ce vide n'est pas bon. Il n'est pas, non plus, dans la ligne traditionnelle de l'Eglise qui, chez nous, jadis, au temps d'un saint Martin ou sous son égide, a su christianiser tant de dévotions païennes et qui, par les multiples exorcismes et bénédictions de son rituel, s'est toujours efforcée d'enserrer les moindres détails de la vie humaine dans un réseau très dense de sacramentalisme et d'assumer ainsi tous ses moments dans le mystère du Christ.

Or ce n'est pas la bénédiction « *ad omnia* » — notre confrère l'a bien senti — qui assure une solution élégante et adéquate. Oserons-nous lui dire qu'il a été trop timide ? Nous savons que la prière du prêtre a par elle-même valeur de sacramental. Il lui est loisible, je pense, là où la liturgie officielle n'a rien prévu, de tirer de son propre fonds, du moins à titre individuel et privé, telle prière adaptée au besoin précis [5] et même de chercher parmi les coutumes ancestrales celles qui seraient le plus facilement christianisables. Nos pères dans la foi ne procédèrent pas autrement. Ainsi avons-nous hérité d'eux l'anneau, les pièces de monnaie, la croix offerte à la fiancée pour qu'elle la porte à son cou, la coupe partagée, le baiser échangé. Pourquoi d'autres gestes ne pourraient-ils pas être assez nobles et purs pour constituer un rituel des fiançailles en Orient ?

[1] Ce n'est pas d'hier qu'on s'en est rendu compte ; cf. H. Michaud, *Une lacune du Rituel romain*, dans la *Nouvelle Revue apologétique*, t. 36 (1939), p. 180-182.

[2] Voir Paul Doncœur, *Retours en chrétienté*, Paris, 1933, p. 77-86 ; pour une époque plus ancienne, *D.A.C.L.*, t. 5, col. 1473-1478 ; t. 10, col. 1891-1895 (H. Leclercq) ; pour une vue d'ensemble, *Catholicisme*, t. 4, col. 1249-1251 (R[me] Dom J. Gaillard). On peut ajouter L. Anné, *Les rites des fiançailles et la donation pour cause de mariage sous le bas-empire*, Louvain, 1941.

[3] Voir *La Maison-Dieu* n° 50 : *Liturgie et Pastorale du mariage*, p. 32-33, 46, 50.

[4] Sans doute la « bague de fiançailles » n'est pas « l'alliance », Mais historiquement la liturgie n'a jamais connu qu'un seul anneau et celui-ci fait désormais partie des rites du mariage. On ne voit pas très bien dans ces conditions quel symbolisme nouveau et sans confusion pourrait retenir l'anneau des fiançailles. En fait il ne s'agit plus ici, chez nous, que d'un cadeau offert à la fiancée. Combien, sur ce plan, la croix du rite syrien a plus de sens !

[5] Bien des formules liturgiques ont commencé par être des prières privées. Et dans le cas présent certaines initiatives de ce genre nous ont offert un cérémonial plus développé des fiançailles, que nous passons volontairement sous silence puisqu'il n'est pas authentiqué officiellement par l'Eglise.

Nous mettrions toutefois certaines conditions à de telles initiatives en pays de mission : et tout d'abord qu'elles soient sages et bien mûries, car deux dangers sont à éviter : que des rites profanes soient « baptisés » sans avoir été bien étudiés et par conséquent avec le risque de n'en être pas dignes, ou d'autre part que le rituel des fiançailles ressemble par trop à celui du mariage. Ensuite ces initiatives doivent être approuvées par l'autorité épiscopale: *nihil sine episcopo;* Rome, alors, saura les approuver comme il convient, dans l'esprit du canon 1145. Nous sommes en mesure d'avancer que la Congrégation de la Propagande, qui est très ouverte à tous les problèmes d'adaptation, étudierait avec sympathie les propositions qui lui seraient soumises.

* *

Q. — Ne pourrait-on envisager, voire souhaiter qu'il ne soit procédé à l'échange des consentements qu'après la lecture de l'Evangile ? Ainsi l'avant-messe remplirait-elle plus pleinement sa fonction d'enseignement.

Ce rappel des grandes lignes de la catéchèse matrimoniale dans l'atmosphère de prière de l'avant-messe ne mettrait-il pas plus que tout les fiancés dans l'atmosphère favorable à l'échange des consentements ?

R. — Cette question nous vient, elle aussi, de l'Extrême-Orient et nous prouve, comme la précédente, les préoccupations pastorales qui se manifestent dans les nouvelles chrétientés sur le plan liturgique. Félicitons-en nos confrères des missions.

Nous confesserons l'hésitation que nous avons eue de prime abord sur la réponse à donner à la question présente. C'est que notre première réaction avait été d'interroger la tradition pour y trouver des « précédents ». Or, sauf une exception que nous allons citer, nous n'en connaissons pas. Mais la raison en est apparemment très simple. L'Eglise romaine a toujours vu l'acte essentiel du sacrement de mariage dans l'échange des consentements, au point même qu'avant le concile de Trente elle admettait sans plus la validité des mariages clandestins. De toute façon, le mariage se situant dans le cadre des institutions familiales (et d'ailleurs, ce qu'il est toujours, comme un événement majeur dans la vie de celles-ci) la liturgie du sacrement se constitua peu à peu à partir des rites ancestraux eux-mêmes — ce qui suffit à expliquer sa souplesse et sa variété ; à expliquer aussi pourquoi elle demeure si ouverte à toutes les coutumes particulières de chaque contrée, pourvu qu'elles soient louables en elles-mêmes [6] ; pourquoi enfin cette liturgie n'a pas eu davantage partie liée avec la célébration eucharistique.

Tel qu'il est cependant, le sacrement de mariage n'en a pas moins des liens, sur le plan liturgique, avec l'eucharistie puisque, d'une part, la bénédiction nuptiale trouve sa place régulière au cœur de la messe [7] et que, deuxièmement, la communion doit être donnée aux époux de deux hosties, spécialement consacrées à cette messe [8]. Ces deux faits sont suggestifs d'une réalité profonde qu'il faudra repérer au plan théologique.

Mais sont-ils les seuls faits dont nous disposions, pour ce faire, alors que nous voyons tant d'autres rites sacramentels ou consécratoires se greffer en quelque sorte, et si aisément, sur la célébration eucharistique : depuis les rites de l'initiation chrétienne, qui débouchent tout naturellement sur une célébration eucharistique immédiate [9], jusqu'au sacrement de l'ordre, en passant par la profession monastique, la bénédiction des saintes huiles, la consécration des autels, la dédicace des églises, etc. ? Certainement non.

Dans l'ordre des faits, voici d'abord à ajouter, au moins à titre d'indication, le rite de la consécration des vierges qui s'insère, de droit, entre l'épître et l'évangile. Indication, en effet, et non pas seulement au plan des concepts, en ce sens que la vierge consacrée entre, à l'image d'une épouse, en la dépendance du Christ, l'époux mystique ; mais même au plan des rites, puisque le cérémonial de la consécration des vierges a emprunté à la liturgie du mariage des symboles aussi parlants que le voile et l'anneau [10].

Surtout, et c'est ici que nous faisons appel à l'exception précédemment signalée, les mariages, au diocèse de Metz, se célèbrent, comme notre correspondant le souhaiterait, au cours de la messe. Cas unique, à notre connaissance ; mais cas authentique en ce sens qu'il est non seulement vrai mais approuvé, inséré comme tel au rituel diocésain ; et qui, par conséquent, a valeur d'enseignement et d'exemple [11]. Essayons donc d'en voir la portée théologique et pastorale.

C'est une thèse classique du traité *de sacramentis in genere*, que d'affirmer, à la suite de saint Thomas d'Aquin [12] la relation de tous les sacrements à celui de l'eucharistie, sous lequel d'ailleurs ils se hiérarchisent. Le P. de la Taille [13], pour sa part, a mis superbement en valeur cet enseignement.

Que si nous faisons l'application de cette thèse au mariage, comment ne pas souligner tout d'abord que l'eucharistie, étant la représentation du sacrifice de la croix, est par là même le sacrement des noces du Christ avec son Eglise ; qu'étant le sacre-

[6] Cf. Rituel romain, *de Sacramento matrimonii :* « Cæterum, si quæ provinciæ aliis, ultra prædictas, laudabilibus consuetudinibus et cœremoniis in celebrando matrimonii sacramento utantur, eas sancta Tridentina synodus *optat retineri.* » — Observons bien qu'il ne s'agit pas seulement d'une permission mais d'un souhait positif de la part de l'Eglise, que tous les rites locaux soient ici sauvegardés. Cf. Code, can. 1100. On pourrait y prêter beaucoup plus d'attention...

[7] Voir à ce sujet les beaux aperçus du P. Bouyer dans son livre *La vie de la Liturgie*, chap. XIII.

[8] Cela aussi, il serait souhaitable qu'on y prêtât davantage attention. Voir *Ami*, 1949, p. 30 ; A.-G. Martimort, *Les signes de la nouvelle alliance*, Paris, 1959, p. 386.

[9] Voir la rubrique du rituel, au baptême des adultes, *in fine ;* et la liturgie de la veillée pascale dans son ensemble.

[10] Voir R. d'Izarny, *Mariage et consécration virginale au IVe siècle*, dans *La Vie spirituelle, Supplément*, n° 24 (1953), p. 92-118 ; René Metz, *La consécration des vierges dans l'Eglise romaine*, Paris, 1954.

[11] Nous ne voulons pas dire qu'il est loisible à chacun d'adopter ce rituel *ad libitum.* Il n'appartient qu'à Rome de le permettre ; ce qui est permis, c'est de le demander en présentant les meilleurs motifs d'ordre pastoral.

[12] *Somme théologique*, IIIa, q. 15, a. 3.

[13] *Mysterium Fidei*, Paris, Beauchesne, 1921, p. 557-585.

ment de l'unité qui fait un seul corps du Christ et des chrétiens, elle offre aux époux le signe et la grâce de leur propre communauté, fidèle et persévérante, *in Christo et in Ecclesia ;* enfin qu'étant le sacrement par excellence de la vie éternelle et de la résurrection au dernier jour, elle scelle en quelque sorte les perspectives du mariage chrétien ouvertes sur les noces eschatologiques de l'Agneau ? Ainsi le mariage se réfère à l'eucharistie comme à un principe et à une fin ; comme tous les autres sacrements, il ne sera efficace d'une grâce sanctifiante qu'en fonction de cette référence même.

Aussi l'examen des rites sacramentels, nous dit saint Thomas, nous montre-t-il que « l'administration de presque tous les sacrements se consomme dans l'eucharistie ». Et tel est d'ailleurs l'enseignement du Pseudo-Denys [14] sur lequel il s'appuie. Seule pourrait étonner la timidité du Docteur angélique dans son affirmation ; pourquoi ce « presque » ? Aussi bien, s'il s'agit du mariage, ne devons-nous pas être surpris de le voir, dès l'époque de Tertullien, « confirmé » par le sacrifice eucharistique [15]. En tout cas, la « messe de mariage » est devenue depuis longtemps une pratique si traditionnelle que de ce point de vue comme du point de vue des principes « un mariage sans messe et sans communion est une anomalie » [16].

Tout ceci permet de concevoir avec assurance, au moins en thèse, la légitimité, l'opportunité, l'intérêt pastoral d'une plus étroite association des deux sacrements du mariage et de l'eucharistie, sur le plan de la célébration liturgique.

Il est sûr, d'autre part, que les textes d'Ecriture choisis par l'Eglise en vue de la messe votive *pro sponso et sponsa,* pour ne citer qu'eux, forment une magnifique introduction catéchétique au mystère du mariage chrétien. Et c'est à ce point que le Centre de pastorale liturgique, en sa session de Versailles 1956, a proposé que, quand il ne peut y avoir de messe de mariage, on en lise et commente l'épître et l'évangile avant de procéder à l'échange des consentements [17] : indication suggestive. Quant à l'homélie qui suit tout naturellement l'évangile et que le nouveau code des rubriques (§ 474) considère comme des plus normale en tout temps [18], elle se substituerait facilement, et avantageusement, aux discours de mariage [19], pour couronner la catéchèse précédente.

[14] *Hiérarchie eccl.* Trad. Gandillac, p. 263.
[15] Tertullien, *Ad uxorem,* II, 9.
[16] A.G, Martimort, dans *La Maison-Dieu,* n° 50 (1957) p. 157.
[17] Ibid.
[18] Voir le Commentaire de Mgr Noirot dans l'*Ami,* 1960, p. 703 et de M. le chanoine Martimort dans *La Maison-Dieu,* n° 63*bis,* p. 54.
[19] Nous ne sommes pas de ceux qui critiquent sans ménagement le genre littéraire que représentent les allocutions de mariage. Le mariage est un événement trop considérable dans la vie d'une famille pour qu'on puisse blâmer, sans plus, l'évocation qu'on y fait très naturellement des aïeux et des traditions qui lui sont chères. Mais l'homélie rendrait plus facile l'effort qui est à faire pour endiguer l'éloquence et mesurer les évocations nécessaires ; elle permettrait de situer mieux la célébration du mariage sur le plan surnaturel en fonction du mystère du Christ, en la reliant à la liturgie de la Parole qui a précédé et à l'eucharistie qui va suivre.

Tout prêtre a pu, en telle circonstance donnée, regretter d'avoir à procéder à la cérémonie du mariage devant une assistance singulièrement dissipée ou dans une atmosphère passablement mondaine et profane, faute d'un rituel suffisamment étoffé pour préparer l'assemblée à la célébration mystérique et la mettre réellement en état de prière. Le lieu où l'on se trouve — l'église — n'y suffit pas toujours à lui seul ; l'allocution du prêtre non plus. A supposer, au contraire, que le rituel permette un jour la célébration proprement dite du mariage au cours même de la messe, après l'évangile et l'homélie, on pressent d'emblée que l'ambiance serait tout autre, y gagnant en esprit de foi et de piété, et que les futurs époux seraient mis, eux-mêmes et surtout, dans les meilleures conditions spirituelles pour recevoir abondamment la grâce du sacrement. Et par surcroît, de quelle éloquence, de quel saisissant relief apparaîtrait cette participation des nouveaux époux au sacrifice eucharistique offert immédiatement après l'échange de leurs consentements, et dans lequel ils entreraient en quelque sorte de plain-pied.

Le théologien des institutions sacramentaires peut ainsi rechercher les faits de Tradition, dégager les analogies de la foi, montrer les harmonies et les convenances rationnelles, résoudre ou réduire les difficultés soulevées, souligner l'intérêt pastoral qui s'attache à la question étudiée ; il peut même, sur le plan qui est le sien, émettre un vœu. Mais c'est à l'autorité légitime qu'il appartient de décider toute mesure d'ordre liturgique et nul ne doit en ce domaine prendre des initiatives intempestives et anarchiques. Il reste, comme dans le cas précédent, à notre confrère de l'Extrême-Orient, à prier son évêque de faire parvenir à Rome une requête appuyée des meilleurs motifs, s'il le désire.

* *

Q. — Que faut-il penser de l'opinion qui pour résoudre la difficulté inhérente aux ℣℣. V, 32, et XIX, 9, de S. Matthieu, croit pouvoir avancer que les incises desdits versets seraient des interpolations ? N'y aurait-il pas là une solution simple et radicale ?

R. — Il convient de retenir tout d'abord la fidélité de l'Eglise à l'authentique pensée de Jésus, dans son enseignement et son attitude pratique sur cette question de l'indissolubilité du mariage. Il peut être bon de noter l'hommage qu'on lui rend à l'occasion, de l'extérieur même, sur ce point. Ainsi Loisy [20] : « L'Eglise catholique, en refusant d'admettre aucun cas de divorce, a maintenu le principe établi par Jésus... » Et le pasteur J.-J. von Allmen [21], à son tour, n'hésite pas à écrire :

« Sous une police civile qui fait, défait et refait des mariages, l'Eglise est obligée d'avoir son propre droit et de s'y tenir, en dépit des lois civiles. Quand l'Eglise [protestante] remarie des divorcés sous le seul prétexte que l'Etat l'a fait aussi, elle se moque de Jésus-Christ.. Il faut reconnaître, à notre honte, que sur ces points l'Eglise romaine est plus fidèle au principe de la Réfor-

[20] *Les évangiles synoptiques,* Ceffonds, 1907, t. 1, p. 580.
[21] *Maris et femmes d'après saint Paul,* Neuchâtel, 1951, p. 60, n° 1.

mation (la soumission à l'Ecriture Sainte) que nos Eglises réformées actuelles. Plus fidèle aussi à toute la Tradition primitive. »

L'Eglise, en effet, « ne se trompe pas en enseignant que, *selon la doctrine de l'évangile et des apôtres,* le lien conjugal ne peut être dissous par le fait de l'adultère de l'un des conjoints » : ainsi parle le concile de Trente, sess. XIV, can. 7 (Denz., 977). Nous avons souligné la référence donnée à l'évangile et aux épîtres pauliniennes. Les textes Rom., VII, 1-3 et I Cor., VII, 10 (surtout ce dernier) sont assez catégoriques pour ne permettre aucun doute sur la pensée du Maître : « Quant aux personnes mariées, voici ce que j'ordonne, *non pas moi, mais le Seigneur :* que la femme ne se sépare pas de son mari — en cas de séparation, qu'elle ne se remarie pas ou qu'elle se réconcilie à son mari — et que le mari ne répudie pas sa femme. » — Même degré d'évidence dans les textes évangéliques, Mc., X, 11-12 et Luc, XVI, 18, où nous trouvons cette affirmation péremptoire : « Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et celui qui épouse une femme répudiée par son mari en commet un lui aussi ; — et si c'est la femme qui répudie son mari pour en épouser un autre, c'est elle qui commet l'adultère. » Ici donc nulle place, on le voit, pour une hésitation quant à la doctrine.

Il importait de consigner ces deux observations préalables : la fidélité de l'Eglise à la pensée du Christ, la clarté des textes scripturaires allégués, pour bien délimiter le problème qui nous occupe. Car il est bien vrai qu'à deux reprises saint Mathieu semble atténuer la portée de l'enseignement de Jésus :

« Quiconque répudie sa femme, hormis en cas d'inconduite (*excepta fornicationis causa*) en fait une adultère et quiconque épouse une femme répudiée commet un adultère » (V, 32).

« Quiconque répudie sa femme, sauf pour inconduite (*nisi ob fornicationem*), et en épouse une autre, commet un adultère » (XIX, 9)[22].

On reconnaît d'emblée les *logia* parallèles de Marc et de Luc, mais avec d'inquiétantes incises. Comment expliquer chez Mathieu ces restrictions qui donnent l'impression de tempérer et finalement d'énerver l'intransigeance du Christ, alors qu'ailleurs (chez S. Paul et les deux autres synoptiques) son enseignement nous apparaît si ferme ? Telle est la question.

Nous n'aurons pas à nous étonner que, partant avec juste raison de la position intransigeante comme de la véritable doctrine du Christ, certains aient cherché la solution du problème dans la direction de la critique textuelle : les gloses *excepta fornicationis causa* et *nisi ob fornicationem* ne seraient pas des paroles authentiques de Notre-Seigneur mais de pures interpolations rédactionnelles introduites après coup dans le texte évangélique par une main inconnue afin d'en adoucir la rigueur en maintenant une exception au profit des époux victimes de l'infidélité de leur conjoint. Si l'hypothèse s'avère exacte, il n'y a plus qu'à rayer d'un trait de plume les incises gênantes et la difficulté s'évanouit. Nous sommes bien d'accord avec notre correspondant : la solution serait, comme il le dit, « simple et radicale ». — Pourquoi ne s'y est-on pas rallié plus tôt ?... Mais encore faut-il que la critique textuelle invoquée donne son assentiment, et ce n'est pas le cas.

Sur quoi donc, en effet, les auteurs qui contestent l'authenticité des incises fondent-ils leur opinion ? Sur les hésitations de la tradition manuscrite. Il est permis de s'en étonner. L'incise de Mt, V, 32 est, en effet, « très bien attestée », si l'on en croit le P. Lagrange[23] ; « rien ne permet de la contester », si l'on s'en rapporte à Dom Jacques Dupont[24] qui l'affirme « attestée par *toute* la Tradition monastique, sans variantes. »

Quant à l'incise de Mt, XIX, 9, on ne la voit omise que par un seul manuscrit et par Athénagore et Tertullien mais qui, eux, ne citent pas textuellement (et, comme on s'en doute, « l'omission dans des citations approximatives ne prouve pas que les mots manquaient dans le texte lu par ces Pères »)[25]. Il est vrai que d'autres témoins du texte lisent l'incise sous la forme que donne V, 32 ; « à Alexandrie B et 33 ; le codex D ; une dizaine de manuscrits des groupes C et K ; c'est aussi la lecture d'Origène, Eusèbe, Basile, et celle que paraissent supposer les versions coptes et certains témoins latins »[26]. Mais les difficultés soulevées de ce fait, là encore, « sont si peu fondées qu'il n'y aurait pas grand profit à entamer une discussion à ce sujet »[27].

Somme toute, pour expliquer ces incises dans les conditions où elles se présentent, il faudrait supposer contre toute vraisemblance qu'un copiste les aurait introduites dans le texte antérieurement à toute la tradition manuscrite. Et pourquoi, alors, ne pas les attribuer, comme d'aucuns n'hésitent pas à le faire, à l'évangéliste lui-même ? C'est le cas de Loisy : mais il ne s'agit plus de faire inconsidérément état des prétendues « hésitations de la tradition manuscrite » ; il s'agit d'en appeler à une critique rationnelle. « L'évangéliste aurait ajouté les incises afin de limiter la portée du principe d'indissolubilité (en tenant compte de Deut., XXIV, 1) de façon à légitimer les pratiques laxistes de certaines églises judéo-chrétiennes »[28]. Cette dernière solution « bénéficie d'une logique interne incontestable », ajoutera le P. Boismard ; mais le P. Lagrange[29], lui, est sévère et l'on ne peut manquer de se demander en effet si, dans ce cas, le dogme de l'inspiration est bien sauvegardé et si le présupposé visant les églises judéo-chrétiennes est historiquement prouvé...

En somme, on ne peut jamais, honnêtement, récuser un texte bien établi pour échapper à la diffi-

[22] Traductions Osty.

[23] *Evangile selon saint Mathieu,* Paris, 1923, p. 104.

[24] *Mariage et divorce dans l'évangile,* J. Dupont, Bruges, 1959, p. 81 et n° 1.

[25] *Ibid.,* p. 81, n. 1.

[26] *Ibid.*

[27] *Ibid.* p. 82. La longue note 2 n'en amorce pas moins une discussion très précieuse des plus importantes contributions en faveur de l'interpolation.

[28] M. E. Boismard, rendant compte, assez sévèrement d'ailleurs, de l'ouvrage de Dom Dupont, dans la *Revue Biblique,* 1960, p. 463.

[29] *Op. et loc. cit.*

culté qu'il soulève. Il faut donc quelque légèreté, selon nous, pour se le permettre dans le cas présent, avant d'avoir épuisé les autres possibilités de solution.

En nous arrêtant sur ces mots, nous aurions répondu, pour l'essentiel, à la question qui nous était posée. Il ne sera pas inutile, toutefois, d'indiquer (d'indiquer seulement, car un véritable exposé nous entraînerait trop loin) de quel côté se porte en conséquence une exégèse sérieuse pour faire œuvre positive. Acceptant le texte tel qu'il se présente, et convaincue par ailleurs du caractère absolu de l'indissolubilité affirmée par le Christ, elle s'efforce de trouver aux versets en question une interprétation cohérente. Ce n'est pas sans mérite, étant donné leur difficulté : « *crux interpretum* » a-t-on dit de celle-ci [30]. Le nombre des essais tentés le prouve bien [31]. On n'ignore pas la part qu'y ont prise les Lagrange, Ott [32], Allgeier, Bonsirven [33] et tout récemment Dom Dupont. La recherche porte en grande partie sur le sens et la valeur de chaque mot ou particule étudiés dans leur contexte grammatical, linguistique et historique et dans l'intelligence qu'en eut la Tradition chrétienne. Ainsi pour *excepta* et *nisi :* doit-on traduire par *sauf dans le cas de* ou *abstraction faite de* (c'est-à-dire « je ne veux pas aborder la question maintenant ») ou *même dans le cas de ?* Le P. Bonsirven, quant à lui, voit dans la *fornicatio* les unions illégitimes considérées comme un concubinage ou une prostitution.

Mais peut-être vaut-il mieux retenir la solution — celle du P. Lagrange et de Dom Dupont et la plus commune d'ailleurs depuis saint Jérôme — qui lit dans le verbe *répudier* une séparation sans rupture du lien ni possibilité de remariage, quelles que soient les difficultés qu'on lui oppose. Car, après tout, chaque solution présentée a ses avantages et ses points faibles et celles qui furent, au moment de leur apparition, considérées plus ou moins comme définitives [34], sont bientôt remises en question [35]. C'est une raison de plus pour qu'on lise avec attention ce que le P. Boismard, qui n'est cependant pas tendre pour Dom Dupont, écrivait récemment de son livre *Mariage et divorce dans l'évangile :*

« Sous les coups de l'auteur, il faut bien le reconnaître, les « expédients » que l'on a voulu trouver pour tourner les difficultés des incises matthéennes ne résistent guère. On se trouve donc inexorablement amené devant ce choix : ou la solution prônée par Loisy, ou celle que défendit saint Jérôme » [36].

Nous regretterons que le savant dominicain ne nous ait pas offert sa propre opinion.

* *

Nous avions eu naguère [37] à établir la légitimité et l'intérêt des mariages *in extremis* pour répondre à une question posée par un confrère d'Amérique latine. Nous insistions sur des considérations relevant du droit et de la théologie. Il importait, en effet, nous semblait-il, d'affirmer la valeur de la grâce sacramentelle du mariage pour l'au-delà et de montrer que, si la régularisation d'une situation anormale au regard de la loi de l'Eglise, exigée en toute hypothèse, pouvait, le cas échéant, s'opérer sous la forme d'une séparation des deux faux époux, toutefois la meilleure solution demeurait en général, quand c'était possible, le mariage effectif, du fait, en particulier, des valeurs humaines engagées.

Cette dernière considération touchait très nettement à la théologie pastorale. Un éminent curé de grande ville a bien voulu, à son tour, attirer notre attention sur une considération supplémentaire à laquelle sa riche expérience pastorale donne d'autant plus de poids. Il lui fut donné, par exemple, de préparer à la mort une célèbre actrice dont il fallut d'abord assurer la conversion qu'une brillante carrière théâtrale et un genre de vie très émancipé de la loi morale rendaient indispensable. La grâce de Dieu, par le ministère de notre vénérable correspondant, réalisa des merveilles dans cette âme qui n'avait d'ailleurs jamais cessé d'être droite et bonne ni de prier. Elle reçut le sacrement de mariage sur son lit de mort en présence de plusieurs personnes qui appartenaient comme elle au monde du théâtre et qui, toutes également, se trouvaient dans une situation matrimoniale irrégulière. Sa joie d'être pleinement en paix avec Dieu se manifesta devant tous de la façon primesautière qui était bien dans sa manière : prenant la main de son mari, elle répétait en un langage patoisant qui faisait une large part de son succès au théâtre et que nous traduisons en clair, pour le mettre à la portée de tous : « maintenant nous sommes mariés ».

Et notre correspondant d'ajouter : « Ne croyez-vous pas qu'il y avait là une réparation plus effective que dans une séparation que chacun eut considérée avec réticence ? » Assurément oui : dans le cas où le mariage est possible, sa célébration, même *in extremis,* non seulement peut répondre incomparablement mieux aux exigences de l'esprit chrétien, qu'une pure séparation dont le caractère peut rester ambigu, mais encore elle se doublera d'un exemple et d'une leçon de grand prix, par le fait de sa valeur authentiquement réparatrice.

J.-C. Didier.

[30] Cf. A. Allgeier, *Die* Crux interpretum *im neutestamentlichen Ehescheidungsverbot*, dans *Angelicum*, 1943 p. 128-142.

[31] Un excellent exposé des diverses hypothèses d'interprétation se trouve dans le *Dict. de la Bible, Supplément*, à l'article *Mariage* (H. Cazelles), col. 931-935. Il faut y ajouter à présent le livre cité plus haut de Dom Dupont.

[32] A. Ott, *Die Ehescheidung im Matthäusevangelium*, Würzburg, 1939.

[33] J. Bonsirven, *Le divorce dans le Nouveau Testament*, Paris, 1948.

[34] Cf. C. Spicq, dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 1950, p. 47, à propos de la solution Bonsirven.

[35] Cf. P. Benoît, cité par Dom Dupont, *op. cit.*, p. 97, n° 2, toujours à propos de la solution Bonsirven.

[36] *Loc. cit.*, p. 464.

[37] *Ami*, 1958, p. 207-208.

COMPUT HORAIRE ET CELEBRATION DE LA MESSE

Q. — C'est un missionnaire qui vous pose une question pratique, dont la solution pourra intéresser de nombreux prêtres qui sont dans son cas.

Lorsque l'un ou l'autre d'entre nous rentre en France, il prend l'avion Centre-Afrique (dont le départ a lieu deux fois par semaine) à 20 h. 30, heure locale, qui correspond à 1 h. 30, heure de Paris. L'avion arrive à Orly vers midi du même jour (heure de Paris). Lorsque les passagers atteignent la gare des Invalides, après l'accomplissement des formalités, il est bien près de 13 heures. Le missionnaire peut-il encore célébrer la messe à 13 heures ?

Dans la négative, le missionnaire pourrait-il du moins se communier lui-même (là où il n'y a pas d'autre prêtre disponible), attendu qu'actuellement on autorise des messes dans la soirée ?...

R. — 1° La réponse à la première question posée (celle de la célébration de la messe) est fournie par les canons 821 et 33.

a) Aux termes du canon 821, « la Messe ne peut être *commencée* plus tôt qu'une heure avant l'aurore et plus tard qu'une heure après-midi ». Si donc notre missionnaire a la possibilité de « commencer » le Saint-Sacrifice dans une église voisine des Invalides à 13 heures, il est parfaitement en règle avec le droit.

b) Mais si, quand il monte à l'autel, il est plus de 13 heures aux horloges officielles, le célébrant peut faire appel aux dispositions bienveillantes du canon 33, qui s'exprime ainsi :

« Lorsqu'il s'agit de la célébration *privée* [1] de la messe..., — même si le comput usuel du temps est différent dans le lieu, — chacun est libre de suivre à son gré, soit le temps *local* (vrai ou moyen), soit le temps *légal* (régional ou extraordinaire). »

Laissons de côté le temps *local*, qui est marqué par le passage du soleil au méridien du lieu. On sait que ce passage est « variable », attendu que la terre n'accomplit pas ses révolutions avec un mouvement uniformément varié : le cadran solaire tient compte de ces variations et marque toujours le temps « vrai ». Le temps « moyen » est un temps idéal (jamais réalisé dans la nature), qui ne tient pas compte des variations dont nous venons de parler et s'en désolidarise pour obtenir des jours uniformément égaux [2]. L'écart entre ces deux sortes de temps est minime (un bon quart d'heure au maximum) et leur comput est si compliqué que peu de gens sont capables d'y avoir recours.

En revanche, le choix entre les deux catégories du temps *légal* (zonaire ou extraordinaire) offre un réel intérêt, puisque l'écart entre les deux computs est actuellement d'une heure (60 minutes) [3]. En effet, depuis la fin de la dernière guerre (1939-1945), la France n'est jamais revenue *de facto* à l'heure vulgairement dite « d'hiver », en réalité à l'heure de Greenwich, que la France a choisie et à laquelle elle s'est attachée depuis les accords internationaux de Washington (1884) et de Rome (1892). Ce temps de Greenwich (ou heure de l'Europe occidentale, qui a été adopté par l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Espagne, etc.) correspond exactement pour nous à ce que le Code appelle le « temps légal régional ». Bien que depuis 20 ans la France l'ait abandonné EN FAIT, il demeure pour nous un temps « légal » jusqu'à ce qu'une convention internationale nous en détache *de jure* en modifiant les accords de Rome de 1892.

L'heure que nous suivons actuellement de façon officielle correspond au « temps légal extraordinaire » dont parle le canon 33 (avant la guerre de 1939, on l'appelait l'*heure d'été* et elle ne servait que quelques mois par an) ; c'est l'heure du méridien de l'Etna (Europe centrale) en avance d'une heure sur celle de Greenwich.

Or, entre ces deux espèces de « temps » (qui sont tous les deux « légaux », puisqu'officiellement sanctionnés par une loi ou des accords internationaux), il est permis de *choisir* (aux termes du canon 33) s'il s'agit de la célébration *privée* de la Messe... [4]. D'où il s'ensuit que notre missionnaire, arrivé aux Invalides à 13 heures (ou peu après treize heures) a le *droit* de considérer qu'il n'est que *midi* (12 heures) à l'heure de Greenwich. Il lui reste donc encore 60 minutes avant qu'il perde la faculté de « commencer » sa messe...

Hâtons-nous d'ajouter, — ce qu'aucun de nos lecteurs n'ignore, — que depuis quelques semaines, la nouvelle aéro-gare d'Orly est dotée d'une chapelle où prêtres et missionnaires pourront célébrer au départ comme à l'arrivée, sans être obligés d'atteindre Paris pour trouver une église ou un oratoire.

Ce que nous avons dit pour répondre à notre consultant ne sera cependant pas inutile pour le cas où l'avion aurait une heure de retard. D'ailleurs les principes que nous avons énoncés demeurent valables pour tous les prêtres voyageurs par air, fer ou bateau..., non moins que pour tous les ports ou toutes les gares. Ils peuvent encore servir, à l'occasion, même à ceux qui restent chez eux ! [5]

[1] Sur ce qu'il faut entendre par « messe privée » les auteurs ne sont pas toujours d'accord. (Cfr. Michiels, *Normæ generales*, 2e éd., p. 237).

Les uns, s'attachant au sens *liturgique* de la célébration, appellent « messe privée » celle qui est dite sans solennité, donc sans chant et sans ministres (diacre et sous-diacre). D'autres, préférant s'attacher au sens *juridique*, opposent célébration privée à célébration « publique » ; sous cet aspect, mérite le nom de « privée » toute messe (même chantée ou solennelle) qui n'est pas liée, en vertu d'une loi ecclésiastique, à un office qui a un caractère public, c'est-à-dire à accomplir au chœur ou en faveur du peuple chrétien. Seules donc les messes capitulaires, conventuelles, paroissiales ne seraient pas des messes privées. Dans le doute, et jusqu'à décision de l'autorité, on pourra adopter l'interprétation la plus favorable à la liberté de choix.

Dans le cas qui nous est proposé, il s'agit évidemment d'une célébration « privée ».

[2] Ce comput « moyen », plus accommodé aux nécessités de la vie sociale, qui exige la régularité et une certaine uniformité, — a été imaginé en France en 1820 ; il a été adopté ensuite par toutes les nations du globe.

[3] Au temps de l'occupation allemande (1940-1944) cet écart alla parfois jusqu'à 2 heures (120 minutes) : l'occupant avait imposé à notre pays l'heure de l'Europe centrale (Etna) en toutes saisons ; et, en *été*, l'heure de l'Europe orientale (Sophia) en avance de 120 minutes sur le temps de Greenwich.

[4] Le canon 33 accorde la même liberté de choix pour : la récitation privée du Bréviaire, la réception de la communion et l'observation des lois du jeûne et de l'abstinence.

[5] Nous n'avons pas, à dessein, posé la question de la « messe du soir » pour ce missionnaire débarqué à

2° La question concernant la *communion* du missionnaire, dans le cas où il serait trop tard pour célébrer, soulève un double problème :

— celui de se communier lui-même ;

— celui de recevoir la communion dans la soirée, en dehors des heures où normalement il est permis de célébrer la messe.

a) Le prêtre étant ministre « ordinaire » de la communion (can. 845), il paraît évident qu'une raison grave n'est pas requise pour qu'il puisse se communier lui-même en dehors de la messe.

Les auteurs exigent cependant deux conditions : 1° qu'il n'y ait d'autre prêtre disponible pour lui donner la communion [6] ; 2° que tout scandale soit évité. Le scandale sera rare semble-t-il ; cependant s'il existe, ou si on le craint raisonnablement, il pourra être évité par une communion prise sans témoins ou dans le secret, — ou bien par une explication donnée aux assistants.

Le prêtre pourra se communier même par pure dévotion et en dehors de toute nécessité. Et il pourra agir ainsi même s'il avait la possibilité de célébrer, encore qu'il soit plus convenable et plus normal qu'il célèbre.

Quant au rite à suivre, de bons auteurs proposent le suivant : le prêtre est revêtu du surplis et de l'étole. Il peut réciter le *Confiteor* (avec *Misereatur* et *Indulgentiam*) à genoux sur le gradin de l'autel. Mais il omet toutes les autres prières ou formules tant avant qu'après la communion.

b) La question de la communion dans l'après-midi, aux heures où il n'est pas permis de célébrer la messe a reçu une solution au moins partielle par le décret du Saint-Office du 21 mars 1960 [7]. D'après ce texte, les évêques ne sont pas habilités à autoriser les communions dans la soirée en dehors de la messe. Mais là où il n'y a pas de messe, la communion peut être distribuée licitement à l'occasion d'un exercice pieux (salut, chapelet, chemin de croix...) qui aurait lieu au cours de l'après-midi.

Cette facilité ne favorisera que rarement le missionnaire qui débarque de l'avion et ne trouve pas toujours dans l'église ou oratoire proche un exercice pieux organisé en vue de la distribution de la communion. Mais reste à sa disposition le canon 867, § 4, ainsi formulé : « La sainte communion ne sera distribuée qu'aux heures où la messe peut être offerte, *à moins qu'une cause raisonnable ne suggère le contraire.* »

Le décret du Saint-Office a déclaré explicitement que ce canon n'a pas été abrogé, mais que son usage deviendrait moins fréquent en raison même des facilités accordées par le dit décret. Si le missionnaire ne trouve pas à son arrivée une de ces « facilités », nous pensons que le fait de désirer la communion (à défaut de la célébration de la messe), à la suite d'un long voyage apostolique et moyennant l'observation de toutes les règles du jeûne eucharistique, — tout cet ensemble de circonstances constitue un motif *très raisonnable* pour que cet apôtre, de retour de mission, puisse communier quelle que soit l'heure inscrite au cadran et fût-ce de ses propres mains.

A. BRIDE.

l'aéroport vers 14 ou 15 heures. On sait que la célébration de ces messes, dans la soirée (après 16 heures) exige une autorisation de l'évêque, et que cette permission n'est donnée que pour une cause d'utilité *commune.*

[6] Cette condition doit s'entendre de la présence d'un prêtre *qui simul possit et velit* ; car si ce prêtre ou bien ne peut pas, ou bien ne veut pas, — même s'il est physiquement présent —, il est considéré juridiquement comme absent.

Les vieux auteurs s'étaient demandé, si, en présence d'un diacre, le prêtre devait se communier lui-même plutôt que de faire appel au ministère de ce diacre... Les avis étaient partagés : Suarez, Durand tenaient pour l'affirmation ; mais d'autres niaient.

Aujourd'hui, le canon 845, § 2 semble avoir tranché la controverse, en exigeant une « cause grave » pour qu'un diacre donne la communion. Or une communion de dévotion n'est pas une cause *grave.* Le prêtre se communiera donc lui-même.

[7] Texte dans l'*Ami* du 6 octobre 1960, p. 590.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Clément DILLENSCHNEIDER, C.SS.R. — **Le Christ l'unique prêtre et nous ses prêtres.** — Tome II (23 × 15), 316 p., 15,75 NF. — Paris, Alsatia, 1961.

Dans un premier volume (cf. *Ami*, 1960, p. 526-27) l'auteur établissait les fondements dogmatiques de la spiritualité sacerdotale. Ce nouveau volume poursuit et achève ce beau travail par une présentation générale de la spiritualité sacerdotale elle-même. Il comprend deux parties : 1° La sainteté du prêtre dans le Christ Jésus ; 2° Les vertus d'état du prêtre hiérarchique.

Dans la 1re partie, l'éminent théologien expose d'abord ce qu'il appelle « *la loi de notre sainteté sacerdotale* » en montrant comment cette sainteté s'impose « au regard du Christ, au regard de l'Eglise, au regard des âmes». Il apporte, ensuite, de très utiles précisions dans un domaine où il y a assez souvent de regrettables confusions : il s'agit de la distinction et des rapports entre la sainteté sacerdotale et la sainteté du religieux. Viennent alors quelques réflexions sur la tristesse de n'être pas des saints et la peur de la sainteté, réflexions qui introduisent le lecteur à un nouveau chapitre : « *le vrai visage de notre sainteté sacerdotale* » qui se découvre en Jésus-Christ.

La nature de la sainteté sacerdotale étant ainsi mieux déterminée, il faut regarder les moyens qui peuvent y conduire. Comment les fonctions sacerdotales sont-elles source et moyen de sanctification pour le prêtre ? La question est importante. S'il ne faut pas négliger les dangers rencontrés dans l'exercice même du ministère, il importe de souligner les secours puissants que reçoit le prêtre dans l'ordre surnaturel par l'exercice même de son sacerdoce. En particulier, la messe est tout à la fois source et leçon permanente de sainteté sacerdotale. Cependant le prêtre n'est pas à l'abri du péché : en disciple de saint Alphonse, l'auteur examine avec soin la malice spéciale du péché du prêtre : c'est d'abord le péché d'un homme, d'un chrétien, d'un ministre de Jésus-Christ et aussi un péché de riche, un péché d'apôtre. La tiédeur cause également de tristes ravages. Pie X déclare sans ambage que le but principal de son exhortation au clergé : *Hœrent animo* était de prémunir les prêtres contre ce mal funeste. Pour que le prêtre puisse revenir à la loi de sainteté de son

sacerdoce, il devra user du sacrement de pénitence : l'esprit de componction l'écartera de la versatilité et lui donnera une stabilité dans la recherche de Dieu.

La seconde partie nous invite à regarder plus en détail les vertus qui s'imposent au prêtre. Comme instrument ministériel de Jésus-Christ, il doit s'oublier lui-même, vivre dans l'abnégation et l'humilité ; comme prêtre configuré au Christ par son caractère indélébile, il lui convient de pratiquer la chasteté parfaite, d'accepter la discipline d'une ascèse qui lui permette de vivre dans le monde sans en être. Chargé d'annoncer le mystère du salut, le prêtre doit avoir une foi solide, une foi sans faiblesse bien qu'il ne soit pas à l'abri de certaines épreuves purifiantes, une foi dont la ferveur se traduira dans une vie de piété profonde et de prière personnelle. Comme ministre de l'Eglise, il doit aimer l'Eglise et la servir dans son chef et dans ses membres. Enfin l'espérance et la charité donneront à sa vie apostolique un rayonnement surnaturel qui s'exercera dans l'exemple et dans la souffrance. La suprême charité apostolique du prêtre, ce sera sa mort, sacrifice de rédemption pour les âmes.

Pour terminer, le P. Dillenschneider nous fait profiter, d'une façon discrète mais savoureuse, de sa compétence en théologie mariale. Il reprend quelques pages de son rapport : « *Notre-Dame de la Trinité et le prêtre* » présenté lors de la consécration de l'église dédiée à Notre-Dame de la Trinité à Blois, le 16 juillet 1949. Ces pages n'ont rien perdu de leur fraîcheur : elles situent Marie face au sacerdoce du Christ, face au sacerdoce hiérarchique, face au sacerdoce des fidèles.

L'idéal du prêtre se dessine à travers ces pages ferventes. Nous souhaitons qu'ils soient nombreux à bénéficier d'une lecture spirituelle aussi solide et enrichissante.

J. PINTARD.

---

1. **Manuel du catéchisme biblique.** T. III, 1re partie. — In-8 de 460 p., 15 NF. — Paris, Editions du Cerf, 1961.
2. Rudolph G. BANDAS. — **Cinquante ans de catéchèse.** — In-8 de 284 p., 8,95 NF. — Tours, Mame, 1961.
3. Abbé Paul SAUVAGEOT. — **Pour la retraite de Communion Solennelle.** — In-12 de 136 pages, 5,85 NF. — Paris, Fleurus, 1961.
4. « **Lumen Vitæ** ». Revue Internationale de la formation religieuse. 1960, n. 4, et 1961, n. 1. — Bruxelles, 184, rue Washington.

1. — Le premier tome en deux volumes, du « livre du Maître » du Catéchisme allemand, est déjà paru en français. On y trouve le commentaire des questions 1 à 44. Le t. II n'est pas encore paru. Le début du t. III, qui vient de paraître, contient le commentaire des leçons 91 à 113, c'est-à-dire de celles qui ont pour objet les quatre premiers commandements de Dieu.

Le plan est le même que précédemment. Chaque leçon, d'une vingtaine de pages, en contient d'abord 8 ou 10 qui visent à la formation du catéchiste lui-même. Elles tendent à lui faire assimiler la doctrine et l'avertissent de la psychologie de l'enfant. Puis viennent 3 catéchèses, dont une abrégée, guidant pas à pas le catéchiste dans l'explication de la leçon.

La morale qui est exposée dans ces pages témoigne d'un net progrès sur celle qui est exposée dans la plupart des catéchismes contemporains : elle y est davantage centrée sur Dieu, sur la vie de la grâce et les vertus surnaturelles, et sur une formation personnelle de la conscience. Les catéchistes ne peuvent que gagner à s'en inspirer dans la formation des enfants.

2. — Ce livre est constitué par les éléments les plus intéressants de deux ouvrages de l'auteur, prélat américain. Une longue et dense introduction retrace les orientations de la catéchèse dans l'histoire. Puis une première partie contient dix chapitres qui présentent en détail la pédagogie catéchistique de Jésus, de S. Paul, de S. Augustin, Gerson, Claude Fleury, Fénelon, St-Sulpice, Stieglitz, Edouard Pope et le Sower. Chaque chapitre est clair, riche de suggestions, et met en relief l'apport des diverses méthodes étudiées.

La seconde partie, beaucoup moins développée, mais non moins intéressante et aussi neuve, décrit les réalisations américaines dans les divers secteurs de l'enseignement religieux.

Ces pages comblent une lacune, en faisant connaître d'importantes méthodes passées ou présentes. Elles intéresseront tous les catéchistes, leur fourniront de nombreuses suggestions, et, comme le souligne S. Exc. Mgr Ferrand dans la préface, devront être fécondées par ce qui fait le souci actuel de la pédagogie catéchistique : la mise en œuvre d'un dialogue vivant entre le catéchisé et Dieu.

3. — Les usagers du carnet de retraite du même auteur, « *Parlez-moi, Seigneur* », trouveront ici un « livre du maître » qui leur rendra de précieux services dans la conduite des retraites préparatoires à la Profession de Foi. M. l'abbé S. y refond une fois de plus son ancien texte. La première partie, toute nouvelle, analyse les éléments essentiels à toute retraite : silence, prière, réflexion, ascèse, exercices de piété divers, etc.

La deuxième partie donne des indications générales sur l'organisation de la retraite : préparation, rapports avec les parents, avec les responsables, avec les enfants, etc. Et c'est seulement la troisième partie qui constitue à proprement parler le commentaire du livre de l'élève. Elle est suivie d'un jeu biblique.

4. — Le premier de ces deux fascicules a pour titre « *la maturité de la foi* », thème étudié dans les six premiers articles. On y trouve des données sur les conditions psychologiques d'une foi adulte, les résultats d'une enquête en Allemagne sur ce que les fidèles pensent de la prédication, la formation du sens moral, la prière en famille, le catéchuménat, et enfin les Cercles d'Etudes d'Adultes, « une formule à reprendre », comme dit très bien l'auteur.

Puis, sous le titre de « Mélanges », suivent deux rapports sur l'éducation religieuse des adolescents et adolescentes, et un long compte rendu de la Semaine Internationale d'Eichstätt sur la catéchèse missionnaire.

Le tout se termine par une chronique internationale et une chronique bibliographique (langues allemande, anglaise, néerlandaise, et moyens audio-visuels en Hollande).

Le fascicule de janvier 1961 a pour objet « la formation morale ». Treize articles répartis en trois groupes étudient : 1° les orientations générales de la morale (rôle de la charité et de la liturgie, l'imitation de Jésus-Christ, l'enseignement de la morale aux élèves non-catholiques de nos écoles) ; 2° ses incidences psychologiques contemporaines (réactions des adolescents, documentation sur le sujet, pratique religieuse des jeunes) et 3° divers essais catéchistiques et pastoraux (entre autres : comment faire comprendre les Béatitudes aux Tout-Petits, comparaison de plusieurs catéchismes au point de vue de la morale, comment expliquer la morale catholique dans les écoles secondaires, comment restaurer l'examen de conscience).

La chronique bibliographique concerne les langues espagnole et italienne.

Robert GUELLUY. — **Vie de foi et tâches terrestres.** — In-8 de 204 p., 9 NF. — Paris, Casterman, 1960.

Ce livre est constitué par 10 articles parus dans diverses revues : *Nouvelle Revue Théologique*, *Revue générale belge*, *Revue nouvelle*, *Revue diocésaine de*

Tournai, Famille Collège et Institut. L'auteur, professeur au Grand Séminaire de Tournai, les a distribués en quatre groupes, selon leurs idées dominantes : la pensée chrétienne en face de la création, nature du christianisme et de l'Eglise, le chrétien dans sa vie spirituelle et son activité temporelle, la souffrance.

On n'y cherchera donc pas un développement organique, et les chapitres eux-mêmes sont souvent une succession de pensées dont la progression logique n'est pas toujours la caractéristique saillante.

Mais d'un bout à l'autre du volume, ces pensées sont si riches et si personnelles, en même temps que d'une doctrine sûre et appliquée aux problèmes modernes, qu'elles constituent une ample matière à réflexion et assimilation. Les prêtres et les laïcs instruits gagneront beaucoup à s'en pénétrer pour approfondir la nature, les bienfaits et les exigences du christianisme, et pour y trouver des règles d'action à la fois équilibrées et surnaturelles.

Agnès RICHOMME. — **Opération charité. La vie étonnante de Vincent de Paul.** (Collect. « L'aventure de la Sainteté »). — In-16 de 270 p. cartonné, 14,40 NF. — Namur, Ed. du Soleil Levant, 1960.

On lit toujours avec agrément Agnès Richomme. Elle a le trait qui marque, l'originalité, le don de faire revivre une scène ou un personnage, tout en serrant de près les documents historiques. Elle fait preuve de ces qualités une fois de plus dans l'ouvrage qu'elle consacre à S. Vincent de Paul.

Cinq parties dans ce livre : 1° Un berger qui devient prêtre. — 2° De l'esclavage à l'aumônerie royale. — 3° Sur les routes de la charité. — 4° Le conseiller de tous. — 5° Le Père des Pauvres.

Dans ce cadre se détachent les différents aspects de la personnalité de celui qu'on a surnommé le « grand saint du grand siècle ». Vincent de Paul est un réaliste : il s'est laissé conduire par les circonstances qui lui montraient son chemin et il a fait le bien qui se présentait à faire dans les situations les plus variées et — disons-le — les plus inattendues. Aumônier de la Reine, curé de Clichy, de Châtillon-les-Dombes, précepteur chez les Gondi, aumônier des Galères royales, conseiller à la Cour et mêlé aux problèmes politiques du temps, il a rempli toutes ces fonctions avec une remarquable sagesse et fermeté de caractère. On rappelle les circonstances qui ont amené la fondation des Prêtres de la Mission, des Dames de la Charité, des Filles de la Charité.

L'accent est mis surtout sur la charité. Le titre de Père des Pauvres se justifie par le soin des petites écoles, des enfants trouvés, des mendiants, des prisonniers et des fous, des provinces dévastées.

Grand serviteur de l'Eglise, et, avec cela réformateur du clergé, Vincent de Paul reçoit de ce livre un hommage dûment mérité.

La présentation du livre est très soignée, luxueuse, avec un grand nombre d'illustrations hors-texte.

R. P. Lothar HARDICK, frère mineur. — **Spiritualité de sainte Claire.** Traduit de l'allemand par le P. Damien VORREUX, O.F.M. — In-16 de 128 p., 3,60 NF. — Ed. Franciscaines, Paris, 1961.

La spiritualité de Ste Claire et celle de S. François, avec quelques traits originaux tenant au tempérament de cette âme choisie et à la grâce mystique qu'elle avait reçue.

Disciple de S. François qui l'avait formée et se regardait comme ayant mission de la diriger, elle lui avait promis obéissance : elle a suivi elle aussi l'évangile à la lettre.

Amour et imitation du Christ crucifié, humilité, pauvreté, pauvreté surtout. Sur ce point elle est allée même plus loin que S. François, puisqu'elle a fini par obtenir du St-Siège « le privilège de n'être contrainte par quiconque à recevoir et à posséder des biens » (Grégoire IX, 1228). C'est sur ces bases qu'elle a créé et gouverné à la manière d'une Servante, tout en portant malgré elle le titre d'abbesse, sa communauté de Pauvres Dames de St-Damien. « Les sœurs, dit sa Règle, sont strictement tenues d'observer toujours la pauvreté et l'humilité de N.-S. J.-C. et de sa très sainte Mère, ainsi que le saint Evangile que nous avons fermement promis. »

Ste Claire est une âme qui a eu un rayonnement considérable. Elle avait beaucoup reçu : on s'en rendra compte en lisant le chapitre : Ste Claire, la nature et la grâce. Aussi l'Eglise, dans des documents officiels, fait grand éloge de sa doctrine et de son action.

Ce riche petit volume apporte beaucoup de citations de la sainte et de son biographe, Thomas de Celano.

Anne-Marie BEREL. — **Au creux du rocher... Vie de sainte Claire d'Assise.** — (16 × 23), 128 p., 8 h.-t. en héliogravure et jaquette, 8,40 NF. — Paris, Editions franciscaines, 1960.

Ce livre fut composé pour servir de thèse de doctorat en Sorbonne, mais malheureusement son auteur fut ravie par la mort avant d'avoir pu affronter le jury. Heureusement son travail lui survit et, comme le dit Georges Goyau dans la Préface « il prend une place insigne dans la bibliographie de sainte Claire. On ne pourra plus écrire sur la fondatrice des Clarisses sans consulter l'œuvre d'Anne-Marie Bérel. »

L'A. eut la bonne fortune, au cours de ses voyages au-delà des Monts, de pouvoir étudier de très près la vie médiévale dans Assise et cette connaissance précise des conditions politiques et économiques de l'époque lui a permis de situer exactement saint François et sainte Claire dans leur milieu respectif assez différent et de reconstituer l'exacte atmosphère du XIII^e^ siècle dans laquelle s'est répandu le message d'humilité, de pauvreté et de paix de l'esprit franciscain.

Dans une deuxième partie, la plus importante, l'auteur présente la famille et la jeunesse de sainte Claire, la moniale et sa vie monastique. La collaboration entre François et Claire si différents par leur origine, leur caractère et leur éducation, pour aboutir à la paix et l'harmonie entre les frères chrétiens, est particulièrement mise en relief.

Ajoutons que la typographie, la disposition et les héliogravures en font un livre très artistique.

J. LETOURNEULX. — **J'ai lié ma gerbe : Le R. P. Foreau, S. J., Premier aumônier national de la J.A.C.** — (14 × 19), 110 p., 5 NF. — Toulouse. Apostolat de la Prière.

Biographie alerte d'un homme sorti de la terre et revenu à la terre, après le sacerdoce et le professorat, par le souci d'éveiller chez les gens de la terre le sentiment de leur grandeur et de leur responsabilité chrétiennes. Tout n'alla pas tout seul ! La semence cependant fut abondamment jetée... et leva. Tous ceux qui ont vécu ou qui s'intéressent à la naissance et au développement de l'Action Catholique rurale voudront lire ces pages.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 18 julii 1961
G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

BOUYER

assure la bonne diffusion de votre parole et propose des ensembles peu coûteux pour églises et chapelles.

Demandez la notice n° 17

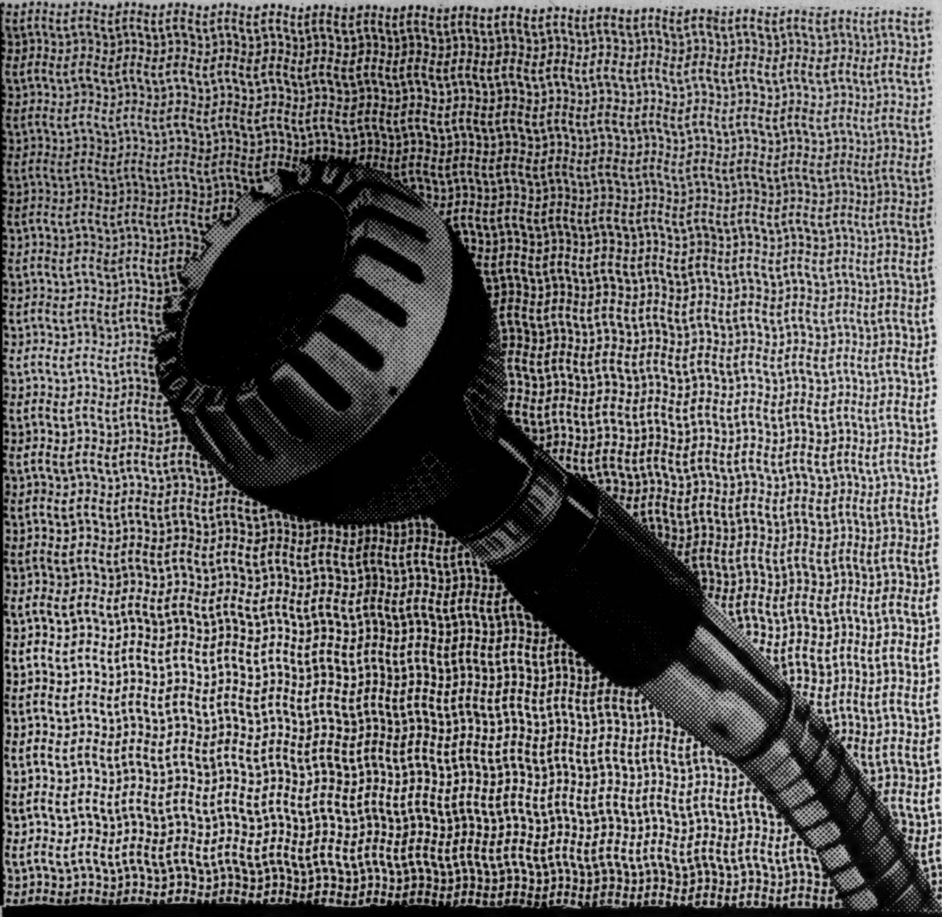

Installateurs dans toute la France

B. P. 2 Montauban (T.-et-G.) Tél. : 63.18.80
8, rue du Dôme, PARIS (XVIe) PAS. 70-34

BOUYER
ÉLECTRO-ACOUSTIQUE

ELECTRIFICATION DE CLOCHES

MAMIAS – 35 années de spécialisation et d'expérience

★ CLOCHES - BEFFROIS - APPAREILLAGE ELECTRIQUE
★ HORLOGERIE MONUMENTALE
★ CORRECTION ELECTRONIQUE DE L'HEURE - RECEPTEUR « SYNCHRONEX »
Label Création 1960 – XIe Salon International de L'Horlogerie

■

MAMIAS - La référence qui ne ment pas
Des prix honnêtes et suivis
7.000 références - 25.000 Appareils en service

■

★ SONORISATION D'EGLISES
DISTRIBUTEUR-INSTALLATEUR « BOUYER »

MAMIAS GAGNY (S.-&-O.)
TEL. 927-19-38

Pour être complet, j'ajoute que si la « fête » se célèbre un dimanche de carême, la messe de S. Thomas est interdite, mais on en dit les oraisons *sous la même conclusion* que celles du jour (code, n° 343 *c*).

Ce genre de messes votives est une nouveauté du code des rubriques.

Yvonne BOUGE. — Duchesse et Pauvre Dame. **La Bienheureuse Marguerite de Lorraine (1463-1521).** — In-8 (17 × 21), 64 p. — Paris, Edit. St-Paul, 1961.

Gracieuse plaquette où l'auteur présente en quelques courts chapitres bien vivants les traits marquants de la grande âme que fut Marguerite de Lorraine, dans ses différents états de vie. Sœur de René II de Lorraine, épouse du duc René d'Alençon, veuve, suzeraine, elle a « gouverné sa maison » avec une sagesse remarquable. Dévouée aux pauvres et aux malades, elle est qualifiée « d'assistante sociale avant le temps ». D'abord tertiaire de S. François, elle a quitté le monde pour devenir clarisse, ou « Pauvre Dame », dans l'un des monastères de cet Ordre qu'elle avait fondés, à Argentan, où elle est morte le 2 novembre 1521.

Benoît XV a approuvé son culte en 1921.

Souhaitons, comme l'auteur, qu'elle devienne « le modèle et la patronne des assistantes sociales ».

T. R. P. APOLLINAIRE DE ST-RENAN, O.F.M. Cap. — **Miettes franciscaines.** — In-8 de 304 p. — Blois, Edit. N.-D. de la Trinité, 1961.

Ce livre renferme des instructions données aux religieux de l'Ordre franciscain et capucin, au cours de retraites. Les paroles et les exemples de S. François en forment le noyau : des développements abondants les mettent en valeur.

« En écrivant ces pages, dit l'auteur dans sa préface, nous avons pensé à nos Frères laïcs autant qu'à nos confrères élevés au sacerdoce. Les uns et les autres communient au même idéal religieux et doivent vivre du même esprit. C'est pourquoi nous avons visé autant que nous l'avons pu, à la clarté et à la simplicité. »

Des chapitres comme l'oraison, l'office divin, le culte de l'Eucharistie, la foi et l'esprit de foi, l'amour de l'Eglise... seront lus avec profit par toutes catégories de prêtres et de pieux fidèles. Non seulement ces chapitres, mais tout le volume peut servir de lecture spirituelle, riche de doctrine et agréablement présentée, et fournir des thèmes d'oraison.

Le chapitre final a pour titre l'esprit de l'Ordre : ce sont les traits caractéristiques de la spiritualité franciscaine. En les présentant, l'auteur suit le conseil du pape Pie XI exhortant les religieux à ne jamais perdre de vue les exemples de leur fondateur... « et à se pénétrer de son esprit ».

The occasional sermons of Ronald A. KNOX. Edited, with an introduction, by Philip CARAMAN, S.J. — In-8, 426 p. — Londres, Burns et Oates, 1960.

On trouvera rassemblés dans ce livre tous les sermons de Mgr Knox qui peuvent être qualifiés d'occasionnels. Le P. Caraman qui les présente les a groupés en quatre séries. La 1re série contient vingt-et-un sermons sur les saints depuis Pierre et saint Paul jusqu'à sainte Bernadette et sainte Thérèse de Lisieux ; deux sermons sont consacrés à saint Edmond d'Abingdon et trois à saint Philippe Néri. — La 2e série est plus courte : elle comprend dix sermons sur les martyrs anglais parmi lesquels Thomas More, Edmond Campion, Philippe Howard, John Southworth retiennent davantage l'attention du prédicateur. — Dans la 3e série sont réunis cinquante-quatre sermons dont la diversité est si grande qu'ils ont seulement comme titre commun : « occasions ». Alors que les précédents étaient classés suivant l'ordre historique des personnages qu'ils célébraient, ceux-ci sont rangés, autant que faire se peut, dans l'ordre chronologique de leur composition ; parmi les sujets traités nous remarquons : le roi Henri VI, l'oratoire de Londres, le couronnement de Georges VI, le sacerdoce, la conversion de Newman, le centenaire de la hiérarchie en Angleterre, l'unité chrétienne et le zèle, le chemin de Damas. La diversité de ces quelques titres laisse deviner le souci du prédicateur d'être attentif aux multiples préoccupations de son auditoire. — La 4e et dernière série est beaucoup plus courte ; elle comprend les panégyriques du Père Henri Harrington, de G. K. Chesterton, du Père Abbé Edmond Matthews, O.S.B., d'Hilaire Belloc, du Père Paul Nevill, O.S.B. et du cardinal Griffin.

L'ensemble de cette œuvre oratoire permet de mieux connaître l'histoire religieuse du catholicisme en Angleterre pendant les cent dernières années. Elle nous fait admirer aussi le soin avec lequel Mgr Knox rédigeait ses sermons qui gardent leur valeur bien après les circonstances de leur composition. Dépassant les situations passagères, s'adressant plus à l'intelligence qu'à la sensibilité des auditeurs, utilisant une information sérieuse, le prédicateur trouve souvent à la fin de son exposé une expression vigoureuse messagère des appels divins. A titre d'exemple et pour être bref, citons seulement ce passage de la conclusion d'un sermon adressé en avril 1937 à des bénédictins : « quelle heure sombre ce serait pour l'Eglise si les moines noirs qui ont pour raison d'être de nous transmettre à nous autres un message de paix, perdaient l'esprit de paix qui est leur héritage ! »

La Foi et les Malades. N° de « Présences ». In-8, 144 p., 4 NF. (3 NF. pour le clergé). — Prieuré Saint-Jean, Champrosay-Draveil (S.-et-O.). C. C. Paris 4581.93.

La revue « *Présences* », animée par le jeune Institut des Frères de Saint-Jean, a voulu associer le plus étroitement possible ses lecteurs : malades et responsables de malades, médecins, aumôniers d'hôpitaux, infirmières, assistantes sociales, religieuses hospitalières, etc. aux travaux du 7e Congrès National des Aumôniers d'établissements hospitaliers, car ces travaux, particulièrement riches, portaient sur un thème fondamental : *La foi et les malades.*

Le volume donne le résumé, ou parfois le texte intégral des conférences faites à ce Congrès par le R. P. Liégé et respectivement intitulées : *La foi, rencontre du Dieu vivant,* — *La pleine humanité de la foi* (antécédents et conditionnements), — *Le prêtre, éducateur de la foi.*

Ensuite, on présente, regroupés en 4 chapitres suggestifs : 1° *Maturité humaine, maturité chrétienne* ; 2° *Le salut hors de la foi* ; 3° *La guérison par la foi* ; 4° *La conversion des mourants,* les principaux débats du Congrès.

A cet ensemble s'ajoutent un article de Mlle Christiane Gambet : « *Présentation du mystère pascal aux malades* » et quelques documents annexes, issus des travaux d'aumôniers de la région parisienne.

Divers articles et chroniques complètent ce recueil très substantiel, riche de doctrine et d'expérience pastorale.

Marc ANDRE. — **Les Ecrevisses françaises** (classification, anatomie, biologie, pêche, repeuplement, élevage, gastronomie, commerce). — In-12 cart. de 294 p., avec 80 figures et 1 planche, 18 NF. — Paul Lechevalier, 12, rue de Tournon, Paris, 6e.

Ce livre a été rédigé par un des naturalistes les plus compétents sur la faune carcinologique de nos eaux douces. Marc André a déjà publié de nombreux travaux sur les Ecrevisses françaises et notamment une brochure, maintenant introuvable, sur les différentes espèces rencontrées dans nos cours d'eau. En réalisant le présent ouvrage l'auteur n'a pas eu l'intention de constituer une encyclopédie générale sur les Ecrevisses. Ces dernières sont représentées, dans le monde, par de si nombreuses espèces et variétés que leur description et un exposé sommaire de leur biologie, exigeraient la composition de plusieurs volumes. Le but de l'auteur a été de mettre à la portée de chacun une documentation suffisante et précise sur ce que nous devons savoir des Ecrevisses de la faune française que nous sommes appelés à rencontrer plus ou moins communément dans nos rivières et étangs.

Sans doute la majorité des lecteurs s'intéressera-t-elle plus particulièrement à la pêche. L'auteur n'a pas négligé de passer en revue les différents procédés employés, tels que la pêche à la ligne, à la main, au

fagot, à la balance, etc., en précisant le choix du lieu de pêche, la saison et les heures les plus propices.

On trouvera également d'utiles conseils pour le repeuplement des cours d'eau, dévastés bien souvent par le braconnage ou des pêches abusives. L'auteur indique les possibilités de repeuplement, le choix des sujets à employer, l'époque convenable à cette opération, etc. Puis c'est une étude de l'élevage artificiel ; question extrêmement importante pour ceux qui désireraient se créer d'appréciables revenus par ce moyen. N'oublions pas que presque toutes les Ecrevisses actuellement vendues en France proviennent de l'étranger et atteignent maintenant, dans le commerce, de très hauts cours. Ceux qui réaliseraient un élevage puiseront également dans ce livre d'utiles conseils sur la conservation, l'emballage et l'expédition de leurs sujets.

L'auteur a cru bon aussi de donner quelques renseignements sur la législation en vigueur en ce qui concerne la pêche. La gastronomie n'a pas été oubliée. Le folkloriste lui-même trouvera ici à glaner dans le dernier chapitre consacré aux « écrevisses dans la médecine ancienne, la légende et le totémisme ».

L'Atelier de Raphia, par Max DOUBLE. — Collection « Activités », 64 p., 1,95 NF. — Paris, Editions Fleurus.

Il ne s'agit pas d'une nouveauté mais de la réédition attendue d'un petit livre qui a déjà rendu de nombreux services aux éducateurs et qui peut en rendre davantage. Plusieurs années d'expérience ont permis de le revoir entièrement et d'y ajouter de nombreuses idées nouvelles correspondant à l'arrivée sur le marché des raphias synthétiques. Nombreux croquis explicatifs. Ainsi rajeuni, rafraîchi et enrichi, « l'Atelier de raphia » connaîtra une nouvelle carrière.

AUX JEUNES RURALES

Jeunes Filles !

Votre avenir est lié au niveau de formation générale que vous avez reçue au cours de vos années scolaires. Il est lié également à la faculté d'évolution que vous possédez.

En effet, la « culture générale » n'est pas acquise une fois pour toutes, elle peut se développer, s'approfondir, s'étendre à partir de votre vie de tous les jours, dans votre métier, vos loisirs, avec les moyens modernes d'expression et de vulgarisation dont vous disposez maintenant.

C'est donc une erreur de penser que même si vous n'avez pas fait d'études secondaires vous ne pouvez atteindre à cette culture. Il vous faut un guide pour votre travail, une documentation, un moyen d'expression personnelle.

C'est cet ensemble pédagogique que nous vous proposons dans le *Cours de Culture Féminine Rurale* et les cours de Formation Générale.

1° Le *Cours de Culture Féminine Rurale* est un cours important qui, suivi dans sa totalité, donne l'équivalent d'une formation secondaire, et le niveau des examens d'entrée des écoles de préparation aux carrières sociales.

2° Les *Cours de Formation Générale* vous offrent des compléments sur les sujets suivants : Français, Géographie, Philisophie, Mathématiques, Physique et Chimie, Sciences naturelles, Economie, Sociologie, Droit, Législation, Sciences ménagères et familiales. Ils peuvent être pris à toute époque de l'année avec le rythme qui vous convient. Chaque série comprend 9 cours avec 9 travaux écrits.

Débouchés.

La valorisation de votre culture vous permet d'accéder à une des carrières suivantes :

— l'exploitation agricole : exploitante, technicienne rurale, conseillère agricole ou spécialisée.

— les carrières sociales : assistante sociale, infirmière, monitrice d'enseignement ménager, jardinière d'enfants, aide familiale.

Demander les renseignements, 33, rue Rabelais, Angers (M.-et-L.).

EN VENTE A L'AMI DU CLERGE

R. P. Marc TREMEAU, O. P.

PRINCIPES DE MORALE CHRETIENNE

Synthèse doctrinale, à la lumière de la Bible et de la Théologie, pour faciliter aux Prêtres et aux Catéchistes, l'enseignement d'une morale authentiquement chrétienne.

In-8 (12 × 18,5), 304 p., 9 NF.

L'ouvrage est un guide excellent pour les prêtres de ministère paroissial et les professeurs qui ont à exposer ces questions. E. TESSON, Etudes.

L'auteur montre, avec une éblouissante maîtrise, la fécondité et la modernité du thomisme. Il ne cesse de fasciner par la fraîcheur de la pensée, l'amplitude de l'information, la chaude atmosphère de spiritualité biblique.

J. DIEBOLT, Bulletin ecclésiastique de Strasbourg.

Ce petit volume est un excellent ouvrage d'initiation ; il fait une large place aux problèmes et aux courants de la pensée contemporaine et cependant, évitant les termes techniques inutiles, il est de lecture facile.

E. BRICARD
Revue des Facultés catholiques de l'Ouest.

Nous avons ici un exemple de première classe de travail théologique au sens le plus strict de ce terme, de « fides quærens intellectum », et le faisant avec un admirable succès... Une traduction anglaise comblerait, à mons avis, un besoin urgent.

C. WILLIAMS, O.P., Université de Fribourg
(Philosophical Studies).

Tout ce qui rend la morale spécifiquement chrétienne y est admirablement exposé avec netteté, précision, rigueur, profondeur, ordre et méthode. C'est donc un livre à étudier, à faire connaître, à propager.

Bulletin Doctrine et Vie
(Directeur : Jean DAUJAT).

EN VENTE également : *Edit. Lethielleux*, 10, rue Cassette, Paris-6e :

Un missionnaire, un précurseur :

MONSEIGNEUR LUQUET
des Missions Etrangères de Paris
(1810-1858)

par M. le chanoine ROUSSEL
du Grand Séminaire de Langres

In-8 de XIV-124 pages : 7 NF. franco

Ce livre basé sur des documents inédits sera une révélation.

Société Historique et Archéologique
Musée St-Didier à Langres

C. C Dijon 769.02

EN DÉPÔT à l'*Ami du Clergé* — **B. P. 4 Langres**

●

P. HUBEAUX

MEDITATIONS D'UN PRETRE

In-8 de 134 p. (11 × 17), 2 NF. (franco, 2,30 NF.)

« Ces simples notes... nous parlent davantage que de plus gros traités... Ces pages ne trompent pas. Nous les recommandons. »

(Vie Spirituelle, VII-58, p. 96)

●

F.-M. CATHERINET

INITIATION
A L'EXERCICE DE LA PRESENCE DE DIEU

In-8 (18 × 12), 50 p. : 1 NF. (franco : 1,30 NF.)

Petit traité, devenu classique.
Guide excellent pour l'oraison

DEUX NOUVEAUX MISSELS de DOM LEFEBVRE-Chne OSTY

avec les NOUVELLES RUBRIQUES LITURGIQUES

Missel Quotidien et Vespéral n° 200 (parution Septembre
Missel Vespéral Romain Quotidien n° 400

Chez votre Libraire

LOURDES
PALAIS du ROSAIRE
MAISON CATHOLIQUE
LISIEUX
Objets de piété

Sonneries Electriques de Cloches

BACH, Ingénieur Constructeur
METZ, Rue Saint-Symphorien
TOUTES LES SONNERIES
automatiques et horaires
— — Angélus — —
Volée - Tintement - Glas

HARMONIUMS

NEUFS ET D'OCCASION
EN TOUTES MARQUES

LABROUSSE

Achat - Echange - Location
33, Rue de Rivoli, PARIS-4.

le chauffage des églises
résolu par le
CALORIFÈRE A MAZOUT
AERCO
A AIR SOUFFLÉ
Nombreuses références

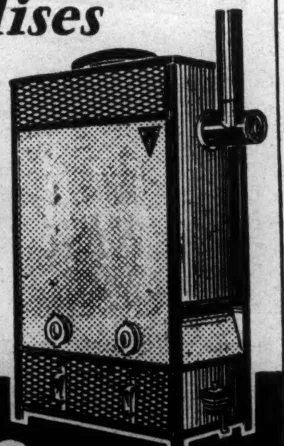

ETABLts ENNCO CONSTRUCTEURS
88, AV. A.-DUTRIEVOZ - TEL. 52.82.48
VILLEURBANNE (RHONE)
NOUS CONSULTER EGALEMENT POUR LE CHAUFFAGE DES ECOLES, CINEMAS, SALLES PAROISSIALES, ETC...

Les célèbres
GROTTES DE BETHARRAM
ont
une renommée mondiale
•
Elles sont situées entre les Sanctuaires de LOURDES et les Sanctuaires de Bétharram

VITRAUX
DALLE DE VERRE
Exécution, Restauration
Atelier THOMAS — Tél. 13.31
78, Av de Chabeuil, VALENCE (Drôme

— LOURDES —
HOTEL du LOUVRE
Tél. : 4-04
à proximité des Sanctuaires
Recommandé

LIBRAIRIE R. BOURDON
75, rue de Rennes - Paris-6e
Achat et vente de
LIVRES D'OCCASION
Envoi gratuit sur demande de notre liste d'achat

SOUVENIRS
de Mission, d'Ordination
etc...
IMAGES
RELIGIEUSES
Plaquettes bois sculpté
Modèles du R. P. Marie-Bernard
ÉDIT. GRANDE TRAPPE, SOLIGNY, Orne

VITRAUX
Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés • Prix raisonnables